

# du Conseil Municipal du 25 avril 2014

### **Compte rendu**

L'an deux mille quatorze, le vingt cinq avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du quinze avril deux mille quatorze, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29

#### **Etaient présents : 27**

Monsieur CHENEAU François – Madame ARDEOIS Martine – Monsieur OUISSE Louis – Madame SALMON Sandrine – Monsieur KLEIN Rémy – Madame PICOT Marie-Andrée – Monsieur LE ROUX Jean-Pierre - Madame AUFFRET Anne – Monsieur PONTACQ Patrick – Madame BRULE Nathalie – Monsieur PLANCQ Jean-Luc – Madame OLIVEIRA Angélique – Monsieur RIAUD Didier – Madame DELALANDE Claire – Monsieur HAUGOU Thomas – Madame COICADAIN Cécile – Messieurs ROULET Jean-Paul – GIRARDEAU Alain – Madame LECAMP Yveline – Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine - Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

#### Etaient excusées avec pouvoirs : 2

Madame POTEREAU Laury (procuration à Madame ARDEOIS Martine)
Madame JUDIC Muriel (procuration à Monsieur NICOLLET Jean-Marc)

Secrétaire de séance : Monsieur Thomas HAUGOU

\*\*\*\*\*\*

A l'issue de l'appel, Monsieur le Maire propose d'approuver les comptes rendus des Conseils Municipaux des 20 février et 4 avril 2014.

Je rappelle que pour le compte rendu du conseil municipal du 20 février, seuls peuvent l'approuver et le signer les élus qui étaient déjà en fonctions le 20 février 2014 ; je crois qu'il y en a 10 au sein de cette assemblée. Y a t-il des observations sur le compte rendu du 20 février 2014 ? Pas d'observation ? Ce compte rendu est approuvé et je remercie donc les élus qui étaient déjà en fonction le 20 février.

Concernant le compte rendu du conseil municipal du 4 avril 2014, y a t-il des observations? Pas d'observation? Ce compte rendu est également approuvé et pourra être signé par tous les membres de l'Assemblée.

Ce soir, nous avons une réunion consacrée principalement à l'approbation des documents budgétaires. C'est la raison de cette réunion un vendredi, compte tenu de l'urgence qu'il y a à approuver le budget avant le 30 avril. Cela ne remet pas en cause les orientations que nous avons discutées ensemble la dernière fois sur les jours de la semaine et les heures d'organisation des conseils municipaux.

Sur le premier point à l'ordre du jour, je vous propose d'examiner la question concernant la fixation des taux des 3 taxes ménages pour 2014.

\*\*\*\*\*\*

## Délibération n° 1 : Budget général 2014 : fixation des taux des 3 taxes « ménages » pour 2014

Rapporteur : Monsieur le Maire

#### **Exposé**

Les recettes fiscales ne sont plus constituées que des trois taxes « ménages » depuis 2001, date de la création de la C.A.RE.N.E.

#### **Proposition**

Conformément aux orientations proposées lors du débat du 20 février 2014, la Commission Finances du 17 avril dernier a proposé de maintenir les **taux de 2014** à leur niveau de 2013.

Les taux proposés pour 2014 sont :

Taxe d'habitation : 17,21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,52 %.

En conséquence, le produit fiscal attendu s'élève à 2 860 273 €, hors rôles supplémentaires, pour équilibrer le budget de l'exercice 2014 du budget général *(annexe n°1)*.

La commission Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 17 avril 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Monsieur le Maire

Effectivement, il s'agit de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année. Comme vous le savez, ces taux ont augmenté en 2009, 2010, 2011, 2012, 2013 et en 2014 il s'agit de ne pas augmenter ces taux car nous avons pris l'engagement de ne recourir à la hausse des taux, alors que les bases augmentent chaque année d'ailleurs, qu'en dernière extrémité et non pas en solution de facilité. Pour cette année, nous proposons de maintenir les taux et d'approuver un budget à taux d'imposition constants.

Y a t-il des demandes de prise de parole sur ce sujet ?

#### Monsieur Alain CHAZAL

Comme vous l'avez rappelé, cette non-augmentation en fait de notre fiscalité avait été déjà présentée au dernier débat d'orientation budgétaire par l'équipe précédente, eu égard effectivement au fait que depuis quelques années, nous avions demandé aux Dongeois un de faire un certain nombre d'efforts en termes de fiscalité. Nous avions donc proposé que pour l'année 2014 il n'y aurait pas d'augmentation de la fiscalité, c'est la raison pour laquelle notre groupe votera pour votre proposition.

#### Monsieur Jean-Marc NICOLLET

C'est la même position. Comme Monsieur le Maire l'a rappelé, il y a eu des augmentations successives qui n'ont pas épargné les contribuables Dongeois. Nous souhaitions également lors de la campagne marquer une pause. Il est tout à fait logique que nous nous associions à ce vote, de façon à avoir un regard peut être plus précis dans les mois à venir sur les finances communales. Il vaut mieux faire ce qu'on appelle une pause. Notre groupe votera donc favorablement.

#### Monsieur Mikaël DELALANDE

Même chose pour nous. Cela faisait partie d'un engagement que nous avons mené pendant la campagne électorale. Cela faisait partie aussi de nos orientations et des projets que nous souhaitions mettre en place et nous avions calculé sur cette fiscalité, la maîtrise totale et de la non augmentation, comme cela a été vu en débat d'orientation budgétaire.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

**▶ DECIDE D'APPLIQUER** en 2014 les taux suivants :

Taxe d'habitation : 17,21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties : 12,58 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 37,52 %

Annexe délibération n°1

#### VILLE DE DONGES SERVICE FINANCES

#### FISCALITE LOCALE: VOTE DES TAUX 2014

Taxes	Bases notifiées2013	TAUX 2013	Produit fiscal 2013 (hors rôles supplémentaires)	Bases prévisionnelles 2014	TAUX PROPOSES 2014	Produit fiscal 2014	Variation des produits en €	Variation des produits en %
Taxe d'habitation	5 324 424 €	17,21%	916 333 €	5 522 000 €	17,21%	950 336 €	34 003 €	3,71%
Foncier bâti	14 132 912 €	12,58%	1 777 920 €	14 488 000 €	12,58%	1 822 590 €	44 670 €	2,51%
Foncier non bâti	244 244 €	37,52%	91 640 €	232 800 €	37,52%	87 347 €	- 4 294 €	-4,69%
TOTAL	19 701 580 €		2 785 894 €	20 242 800 €		2 860 273 €	74 379 €	2,67%

### annexe délibération n=1

COMMUNE : 052 DOI	NGES 44 ST NAZAIRE						N° 1259 COM TAUX
TRESORERIE SPL :	TRESORERIE MONTOI	R DE BRETAGNE	Liberté • Égalité • F RÉPUBLIQUE FRA				FDL 2014
	ETAT	DE NOTIFICATION DES	TAUX D'IMPOSITION E	ES TAXES DIRECT	ES LOCALES F	POUR 2014	The state of the last
I – RESSOURCES FISC	ALES A TAUX CONSTANT	S					
	Bases d'imposition effectives 2013	Taux d'imposition communaux de 2013	Taux d'imposition plafonnés 2014	Bases d'imposition prévisionnelles 2014	Produits à tau (col.4 x col.	2 eu col.3)	
Taxe d'habitation	5 324 4	24 17,21	>>>	5 522	000	950 336	
Taxe foncière (bâti)	14 132 912 12,58		>>>	14 488	000	1 822 590	
Taxe foncière (non bâti).	244 2	44 37,52	>>>	232	800	87 347	
CFE			>>>			O	
Bases de taxe d'habitation	on relatives aux logements v	acants @	>>>	Ŧ	otal :	2 860 273	
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	JSEIL MUNICIPAL  - 94 9  Total allocations compension - 81 8  Versement GIR	atrices Produit taxe additionnelle I	Produit des IFER Prétèvement pour le F3	Produit de la	de la fiscalité	TASCOM (I)	43 035 DCRTP
2. CALCUL DES TAUX	Taux de référence de 2013 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION	Ortal and tall an ortal	Taux de référence 2014 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	ege 2) une variation différenciée des taux Bases d'imposition prévisionnelles 2014 😂	Produit correspondan (col.10 x col.11)
Taxe d'habitation	17.21	7 Produit attendu	8	9	10	5 522 000	12
Taxe foncière (bâti)						14 488 000	
Taxe foncière (non bâti).	12,58 37.52	2 860 273	=			232 800	
CFE	>>>	Produit à taux constants	(6 décimales)				
	lien des taux a-t-elle été déc	cidée en 2014 ? (indiquer OUI/N		:		Produit fiscal attendu	
A NANTES		Le préfet,	A THE STREET STREET, SALES OF THE SALES OF T		A		le
Le DIRECTEUR REG. DE Bernard PINEAU	S FINANCES PUBLIQUES	le			Le maire,		

annexe délibération nº1

COMMUNE : 052 DOI ARRONDISSEMENT :	NGES 44 ST NAZAIRE									N° 1259 COM (2 TAUX
TRESORERIE SPL:	TRESORERIE MON	ITOIR DE BRETAGNE		Liberté • Égalité • Frater RÉPUBLIQUE FRANÇA						FDL 2014
III - INFORMATIONS C		TAT DE NOTIFICATIO	N DES TAUX	D'IMPOSITION DES	TAXES DIRECTES I	OCALES P	OUR 20	014		WHITE SAID
1. DETAIL DES ALLOCA	TIONS COMPENSATE	RICES ®		2. BASES NON TAXEES	S @				4. PR	ODUIT DES IFER ()
Taxe d'habitation :			50 141	Bases exonérées par le	e conseil municipal				Éoli	iennes & hydroliennes
Taxe foncière (bâti):				Taxe foncière (bâti)						
a. Personnes de conditio	n modeste		3 348	Taxe foncière (non bâti)					С	entrales électriques
b. ZFU, ZUS, baux à réh	abilitation		0	Cotisation Foncière des	Entreprises (CFE)					
c. Exonération de longue	durée (logements soc	iaux)	3 315	Bases exonérées par la	a loi dans certaines zones	8			Cen	trales photovoltaïques
Taxe foncière (non bât)	):		12 170	Taxe foncière (bâti)						
Taxe professionnelle /	CFE:			Taxe foncière (non bâti)				1 018	Ce	entrales hydrauliques
a. Dotation unique spéci	fique (TP)		25 926	Cotisation Foncière des	Entreprises (CFE)					
b. Réduction des bases des créations d'établissements		sements	0	Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles 39 403						Transformateurs
c. Exonération en zones	d'aménagement du ter	Titoire		3. CVAE ®						
d. Abattement de 25% er	n Corse			a. CVAE : part nette vers	sée par les entreprises			>>>	Sta	tions radioélectriques
Dotation pour perte de	THLV:		0	<ul> <li>b. CVAE : part dégrevée</li> </ul>						
				c. CVAE : part relative au	ux exonérations compensé	es			Gaz -	<ul> <li>Stockage, transport</li> </ul>
				d. CVAE : part relative au	ux exonérations non compe	ensées				
5. ELEMENTS UTILES	AU VOTE DES TAUX	10			Taux plafonds communaux à ne pas	MAJORATIO	N SPECIA	LE DU TAUX D	E CFE	Taux de CFE perçue en 2013 par
	Taux moyens commun	naux de 2013, au niveau départemental	Taux plafonds 2014 15	Taux 2013 des EPCI	dépasser pour 2014 (col.15 – col.16)	Taux comn majoré à ne pas dé		Taux maxin de la majora spéciale	ation	le SAN, la communauté d'agglomération, la
Taxe d'habitation	23,88	27,93	69,83	7,78000	62,05	>>>		>>>		communauté urbaine ou de communes
Taxe foncière (bâti)	20,11	21,93	54,83	>>>	54,83			des taxes d'habi	tation	ayant opté pour la
Taxe foncière (non bâti).	48,94	63,70	134,25	2,82000	131,43	nationa		s de 2013 : communa		unique
CFE	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>		>>>		25,66
DIMINUTION SANS LI		e laquelle la diminution san: e laquelle les taux précéder			s					



# Délibération n° 2: Budget Général 2014: Approbation du Budget Primitif (M 14)

Rapporteur : Monsieur le Maire

Je voudrais faire une brève déclaration préalable. Ce budget 2014, vous l'aurez, je pense, tous compris est nécessairement un budget de transition. Car nous sommes conduits à le voter à peine 3 semaines après l'installation de la nouvelle municipalité et donc ce budget est obligé de se situer dans le prolongement des engagements financiers qui ont déjà été pris, qui pour certains ont déjà été mandatés lors de notre prise de fonction.

L'essentiel des dépenses d'investissement qui seront soumises au vote sont des dépenses qui sont liées à des investissements en cours, des investissements que nous n'avons pas forcément décidés mais il s'agit d'assurer la continuité de la commune malgré les changements issus des élections et nous avons donc le devoir d'honorer les engagements financiers qui ont été pris par la commune vis-à-vis notamment des partenaires et des entreprises. Bien évidemment, il y a des choses qui probablement engagements que nous devons honorer. susciteront ou suscitent déjà des questions de votre part. Je parlerai notamment des participations pour KOUOPTAMO. Il faut savoir que j'ai moi-même demandé à vérifier la nécessité de cet engagement mais le service finances, en la personne de Madame SIMON qui est à côté de moi, m'a confirmé que des mandats avait déjà été émis sur cette ligne budgétaire, très peu de temps avant, la veille ou l'avant-veille de notre installation à la mairie et donc il n'était pas possible de voter ce budget en n'inscrivant pas des dépenses qui ont déjà été mandatées, vous le comprendrez aisément. C'est la raison pour laquelle, vous verrez cette ligne sur le document budgétaire, soumis à votre approbation. Cela ne constitue en rien un changement de position de notre part sur le sujet, cela doit être très clair. Il s'agit simplement d'assurer la continuité des engagements qui sont pris par la commune car la commune demeure, même si les élus changent, et lorsque des dépenses sont mandatées, on est comptablement obligé de les inscrire au budget primitif même lorsque le paiement a déià été fait, c'est un exemple parmi d'autres. Ce budget est un budget de transition qui ne correspond pas forcément aux orientations que nous souhaitons donner à la commune mais dès l'année prochaine nous aurons le temps nécessaire et nous aurons retrouvé une capacité de prendre des décisions nouvelles que nous n'avons pas aujourd'hui. C'est un budget de transition sur lequel beaucoup de dépenses sont contraintes, néanmoins c'est un budget qui marque déjà certains changements. C'est un budget dans lequel, conformément aux engagements qui ont été pris, il n'y aura pas d'emprunts supplémentaires cette année après les trois millions d'euros qui ont été empruntés depuis la fin de l'année 2012. Nous ne voulons pas, et je pense que vous l'aurez tous compris, c'est totalement indispensable, nous ne voulons pas générer de dettes supplémentaires et au contraire le but de cette première année de mandat est de se désendetter avec un encours de la dette en capital important qui sera remboursé à la fin de l'année mais ce ne sera qu'un début. Il faudra poursuivre l'effort de désendettement de la commune, c'est une priorité car je dois vous l'annoncer aussi officiellement et les services fiscaux de la Direction des Finances Publiques m'ont demandé de vous en informer, la commune de DONGES est aujourd'hui inscrite par les services de l'Etat dans ce que l'on appelle le « réseau d'alerte ». le réseau d'alerte concerne les communes qui sont en menace de surendettement. Cela veut dire qu'aujourd'hui nous avons encore la liberté de voter nos budgets et de décider de nos investissements mais cela veut dire que nos comptes et nos dépenses sont surveillés avec une attention toute particulière part la Direction Générale des Finances Publiques et par la Chambre Régionale des Comptes.

Vous comprendrez que ce n'est pas avec joie que je vous fais cette annonce mais cela correspond à la réalité. nous sommes aujourd'hui dans le réseau d'alerte des communes qui sont en difficultés. J'espère que nous en sortirons le plus vite possible en préservant à la fois la qualité du service public, les deniers des contribuables et les engagements qui ont été pris et les besoins qui se sont manifestés au sein de notre commune. Mais la priorité c'est quand même de sortir de cette inscription en réseau Voilà pour ce qui concerne la nécessité de nous désendetter. également dans les nouvelles orientations que nous avons, c'est de monde associatif, nous en parlerons tout à l'heure dans le vote des subventions aux associations, que les efforts qui doivent être consentis par la commune et qui vont être consentis par la commune, ne doivent pas être mis, même symboliquement, à la charge des associations qui ne sont pour rien dans la situation et dont la contribution sous forme d'un gel des subventions, n'apporterait pas grand chose, voire quasiment rien, au désendettement de la commune. C'est pour cela que nous avons souhaité proposer, contrairement à ce qui avait été indiqué lors du débat d'orientation budgétaire du 20 février, que les subventions aux associations dongeoises qui ont demandé une subvention supérieure à celle de l'année dernière, ces subventions soient symboliquement indexées sur un taux de 1 % et non pas gelées. Je vous rassure tout de suite, la charge financière supplémentaire est extrêmement faible en quelques centaines, voire milliers d'euros, mais c'est extrêmement faible par rapport à la masse des subventions, d'autant que certaines associations n'ont pas demandé de hausse de leur subvention par rapport à l'année dernière, mais c'est un geste important que nous voulons marquer, même s'il est symbolique, de l'engagement pérenne de la commune à aider les partenaires associatifs qui concourent de façon extrêmement importante aux activités sociales, socio-culturelles, et à l'animation de notre cité. C'est donc un engagement qui est symbolique mais qui marque une volonté derrière de défendre le monde associatif.

Voilà la déclaration préalable que je voulais faire sur ce contexte à la fois contraint et très difficile dans lequel ce projet de budget est soumis à votre approbation.

Dernier point pour sortir de la situation dans laquelle nous sommes, il paraît indispensable d'avoir des avis extérieurs, nous nous y sommes engagés. Néanmoins des avis qui émanent de cabinets qui se font payer pour donner la réponse qu'on a envie de leur faire dire, ce n'est pas forcément une dépense extrêmement bien justifiée. Il y a une dizaine de jours, je suis allé à NANTES, sur invitation du Préfet de L.A., avec tous les nouveaux maires du département et nous avons rencontré les responsables des principaux départements des administrations de l'Etat y compris le représentant de la Direction Régionale des Finances Publiques qui a proposé ses services aux collectivités, services de l'Etat, donc impartiaux, neutres, de qualité et en plus pas onéreux du tout, vous l'avez bien compris, aux communes pour les aider dans l'analyse financière et dans la prospective financière sur les prochaines années. J'en ai également parlé avec Madame RISICO, notre comptable public à la perception de MONTOIR et les services de l'Etat sont tout à fait disposés, surtout dans la situation où nous sommes, d'une commune inscrite dans le réseau d'alerte, pour nous apporter des éclairages neutres, c'est très important, fiables, utiles, et non coûteux dont nous avons besoin. Donc c'est une priorité et je pense que nous avons tout à gagner à travailler ensemble avec les services de l'Etat, de la Direction des Finances Publiques pour envisager la prospective et la commission finances de ce conseil municipal sera associée étroitement bien évidemment et vous-mêmes vous recevrez les informations qui résulteront des études qui seront pratiquées par les Services Fiscaux. J'ai déjà eu communication d'une étude qui avait été faite en 2011 sur les comptes des années 2008 à 2010. J'ai découvert cette étude récemment mais je m'engage évidemment à ce que les nouvelles études qui seront pratiquées soient diffusées le plus largement possible au sein de ce conseil municipal mais aussi auprès de toute la population selon les supports les mieux appropriés et les plus ouverts à la lecture de chacun. Voilà pour que le cadre général.

Je vous propose maintenant d'examiner les différentes sections du budget.

Je voudrais savoir si vous souhaitez que l'on procède comme les années précédentes, mais ça peut changer, à des votes section par section ou chapitre par chapitre ou globalement ? Y a-t-il des avis sur la façon de procéder sur les votes ?

#### Monsieur Jean-Marc NICOLLET

Globalement.

#### Monsieur le Maire

Je présente donc globalement et après vous interviendrez. Je ne distingue pas fonctionnement- investissement ; d'accord. Je vous remercie.

#### Exposé

Le projet de BP 2014 Budget Général s'équilibre en dépenses et en recettes à hauteur de 10 573 620 € en fonctionnement et de 2 091 225 € en investissement, dont 1 784 225 € de dépenses réelles et 307 000 € d'écritures d'ordre relatives aux opérations patrimoniales.

Ce projet de budget primitif est construit sur la base des orientations budgétaires débattues au cours de la réunion de l'assemblée communale du 20 février dernier.

8003

#### • SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 10 573 620 €

DEPENSES REELLES: 9 852 295 €

#### Chapitre 011 : charges à caractère général : 1 954 065 €

Contre 2 050 700 € au BP 2013 écart : - 96 635 €, soit -4,7% de BP à BP et +0,34% par rapport au réalisé 2013.

<u>Les comptes 60 et 61 « achats et services extérieurs »</u> varient de - 64 295 € par rapport au BP 2013.

Est à signaler l'inscription de crédits passés précédemment en section d'investissement : 52 000 € au compte 605 relatifs aux travaux d'effacement de réseaux téléphoniques rues des Ecoles, de Gramont et des Herlains.

L'article 611 enregistre les crédits relatifs aux contrats d'entretien des espaces verts et du stade ainsi que le contrôle annuel des hydrants (15 000 €) auparavant imputés aux articles 61521 et 61523.

<u>Les comptes 62 et 63 « autres services extérieurs, impôts & taxes »</u> varient de - 32 340 € par rapport au BP 2013.

La mise en œuvre de la délibération prise en Conseil Municipal du 15 novembre 2012 relative au FISAC se poursuit avec l'inscription d'un crédit de 22 000 € à l'article 6228 (plan de communication et animation commerciale).

L'objectif de l'équipe municipale et des services est de tenir cette prévision très serrée puisque l'ensemble des postes subit une compression importante avec comme ambition de maintenir les services rendus au niveau de ce qu'ils sont aujourd'hui. La probabilité de devoir abonder certaines lignes en cours d'année existe, notamment sur des postes techniques comme les consommations d'énergie ou les contrats de prestation, lesquels subissent des indexations ou des hausses à l'occasion de la remise en concurrence, mais également cette année, un rattrapage de prix.

#### - Chapitre 012 : charges de personnel : 5 454 600 €

Contre 5 230 000 € au BP 2013 écart : + 224 600 €, soit +4,3% de BP à BP et +2,07% par rapport au réalisé 2013.

L'évolution de la masse salariale résulte de celle du Glissement Vieillesse Technicité (GVT), du régime indemnitaire et des charges patronales, notamment des cotisations retraites.

#### - Chapitre 014 : atténuations de produits : 79 500 €

Contre 129 000 € au BP 2013 écart : -49 500 €, soit -38,4% de BP à BP et -39,57%

Il s'agit notamment du prélèvement au profit du FPIC (Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales) qui passe de 49 500 € en 2013 à 78 000 € en 2014.

En revanche, aucune pénalité liée à la carence de logements sociaux en application de la Loi SRU n'est prévue.

#### - Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 1 804130 €

Contre 1 554 200 € au BP 2013 écart : +249 930 €, soit : +16,1% de BP à BP et 14,81% par rapport au réalisé 2013.

#### Notamment expliqué par :

+209 000 € de subventions aux associations à l'article 6574, dont +156 460 € à l'OSCD et en contrepartie +44 000 € de recettes supplémentaires inscrites à l'article 752 conformément à la convention de mise à disposition de biens au profit de l'OSCD (délibérations n°5 et 6 du Conseil Municipal du 16/12/13),

Mais également une hausse au titre de la contribution au Centre de Gestion 44 pour un agent privé d'emploi,

+ 4 880 € au titre de la contribution au service incendie, établie à 493 980 €.

#### - Chapitre 66 : charges financières : 497 100 €

Contre 410 000 € au BP 2013 écart : +87 100 €, soit : +21,2% de BP à BP et 22,86% par rapport au réalisé 2013.

Cette évolution résulte des intérêts liés au nouvel emprunt de 1,5 M€ souscrit au taux fixe trimestriel sur 15 ans à 3,25% en décembre 2013.

La structure de l'encours de la dette est retracée en annexe au document budgétaire (annexe IV – A2.4) ; il en ressort que les emprunts structurés représentent 31,24% de l'encours au 1er janvier 2014 et les autres produits 68,76%.

#### - Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 12 900 €

Dont 1 000 € pour les subventions exceptionnelles aux associations, 7 000 € au titre de la coopération décentralisée (Kouoptamo) et 3 000 € de reversement au CNC des CTN perçues en recettes à l'article 7062 dans le cadre de la numérisation du cinéma.

#### Dépenses imprévues : 50 000 €

### • <u>DEPENSES D'ORDRE : 721 325 € ou AUTOFINANCEMENT</u> PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dont:

- 408 000 € d'amortissements
- et 313 325 € d'autofinancement complémentaire prévisionnel.

Un objectif à toujours avoir dans un souci de garantir la bonne gestion et les capacités financières et budgétaires de la ville : assurer la couverture du remboursement du capital par des ressources propres et prioritairement l'autofinancement.

RECETTES: 10 573 620 €

RECETTES REELLES: 10 373 620 €

- Chapitre 70 : produits des services : 576 320 € Contre 584 000 € au BP 2013 écart : -7 680 €.

Les recettes périscolaires et celles liées au personnel mis à disposition du budget annexe « camping » sont estimées à la baisse par prudence.

- Chapitre 73 : impôts et taxes : 8 144 100 €

Contre 7 977 200 € au BP 2013 écart : + 166 900 €.

Ce chapitre intègre le produit attendu au titre des trois taxes ménages pour 2 860 273 € plus les rôles supplémentaires (voir délibération n°1 relative au vote des taux) et celui de la DSC majorée de la part variable de 2013 perçue en 2014 à hauteur de 26 378 €.

En revanche, l'Attribution de Compensation enregistre une prévision identique à celle de 2013 sans part complémentaire.

- Chapitre 74 : dotations & participations : 1 277 110 €

Contre 1 312 200 € au BP 2013 écart : -35 090 €.

La Dotation Forfaitaire a été notifiée à hauteur de 626 400 € contre 686 435 € en 2013 tandis que les compensations de l'Etat au titre des exonérations fiscales et le Fonds Départemental de Péréquation de Taxe Professionnelle diminuent également.

Le chapitre intègre la recette de l'Etat liée au Fonds d'Amorçage au titre des rythmes scolaires (article 74718).

L'aide de la CAF au titre du nouveau Contrat Enfance Jeunesse et à la structure regroupée du Multiaccueil est prévue à l'article 7478.

Chapitre 75: autres produits de gestion courante: 240 740 €

Contre 182 700 € au BP 2013 écart : +58 040 €.

La progression des crédits inscrits à l'article 752 résulte pour l'essentiel des dispositions de la convention de mise à disposition de biens au profit de l'OSCD.

- Chapitre 013 : atténuations de charges : 100 000 € Contre 120 000 € au BP 2013 écart : -20 000 €. Il enregistre le reversement des salaires des auxiliaires en maladie, des indemnités journalières par la compagnie d'assurance, des aides aux Contrats d'Aide à l'Emploi et du produit du Fonds National de Supplément Familial de Traitement.

Son montant est estimé eu égard au produit constaté en 2013.

Chapitre 77 : produits exceptionnels : 35 350 €
 Contre 59 000 € au BP 2013 écart : -23 650 €.

Ce chapitre intègre notamment les remboursements des compagnies d'assurances au titre des sinistres.

• REPRISE ANTICIPEE D'UNE PARTIE DU RESULTAT ANTERIEUR : 200 000 €.

#### **2** SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES : 1 784 225 €

Dont:

I. D'EQUIPEMENT : 905 910 €

II. FINANCIERES: 878 315 €.

#### Répartition:

- I. <u>EQUIPEMENT</u> : 905 910 €
- Chapitre 20 : Immobilisations incorporelles : 68 200 €
  - > 50 000 € pour les frais d'études ou de modification du PLU (Plan Local d'Urbanisme),
  - > 3 200 € pour la mission d'accompagnement à la réorganisation du service de restauration scolaire-propreté bâtiments,
  - 15 000 € pour les licences de sécurité.
- Chapitre 204 : Subventions d'équipement versées : 172 500 €

Ce chapitre inclut les participations aux frais suivants :

- 125 000 €: mutualisation de la restauration -2<sup>ème</sup> année-,
- > 32 500 € : au SYDELA pour les effacements de réseaux d'éclairage public rue de la Souchais / rue des Ecoles,
- > 15 000 € pour la participation aux frais d'étude de contournement ferroviaire.

#### - Chapitre 21 : Immobilisations corporelles : 173 010 €

Dont:

- Terrains nus : 10 000 €,
- Alarme anti-intrusion Hôtel de ville : 1 400 €,
- Travaux bâtiments scolaires : 78 000 € (dont 68 000 € couverture étanchéité couloir école Aimé Césaire),
- Salles omnisports : sanitaires hall entrée et club house : 5 000 €,
- Divers travaux sur bâtiments imprévus : 10 000 €,
- Matériel roulant (moteur tracteur): 14 000 €,
- Outillage service entretien : 1 500 €,
- Matériel informatique Espace Renaissance, écoles, restauration scolaire :
   40 000 €,
- Matériel sportif : 9 000 €.

#### - Chapitre 23 : Immobilisations en cours : 492 200 € dont :

#### • TRAVAUX SUR BATIMENTS : 182 500 €

Dont:

#### - TRAVAUX DE VOIRIE : 247 600 €

- ♣ Place Armand Morvan : candélabres, rambarde, avance forfaitaire : 75 700 €
- ♣ Effacements de réseaux rues Souchais / Léo Lagrange : 200 000 €
- ♣ Marché d'entretien de voirie, enduits superficiels, PAVC, chemins alluvionnaires :

150 000 €

rue Armand de Gramont...: effacement des réseaux aériens:
 Programme de curage de douves zones humides (CREZH):
 18 000 €

#### II. FINANCIERES: 878 315 €.

- Chapitre 16 : Remboursement d'emprunts : 854 700 €
- Chapitre 27: Autres immobilisations financières: 600 € (contrepartie en recettes)
- Chapitre 020 : dépenses imprévues : 23 015 €.
- RECETTES REELLES: 1 062 900 €

Dont:

#### I. D'EQUIPEMENT : 132 300 €

- Chapitre 13 : subventions d'investissement : 77 500 €
- 4 47 500 € d'aide complémentaire de la CAF au titre des travaux de liaison de la micro crèche et du multiaccueil,
- 4 20 000 € d'aide de la CAF au titre de l'acquisition du mobilier APS et ALSH La Pommeraye,
- 4 10 000 € au titre des amendes de police,

#### Chapitre 16 : emprunts & dettes assimilées : 8 000 €

Il s'agit du prêt à taux zéro complémentaire de la CAF au titre des travaux de liaison de la micro-crèche et du multiaccueil.

#### Chapitre 23 : emprunts & dettes assimilées : 46 800 €

Il s'agit notamment des remboursements d'avances forfaitaires sur marchés (46 300 €).

#### II. FINANCIERES: 930 600 €.

#### - Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves : 913 000 €

Il s'agit du FCTVA sur les réalisations de 2013 pour 870 000 € et des Taxes d'urbanisme pour 43 000 €.

- Chapitre 27: Autres immobilisations financières: 600 € (contrepartie en dépenses).
- Chapitre 024 : Produit des cessions des immobilisations : 17 000 €.

### • <u>RECETTES D'ORDRE : 721 325 € ou AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL</u> <u>DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</u>

#### • OPERATIONS PATRIMONIALES: 307 000 €

Le chapitre 041 « opérations patrimoniales » enregistre un crédit de 307 000 € **égal en dépenses et en recettes** : ces écritures d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement ne font pas l'objet de décaissement ou d'encaissement réel. Il s'agit du transfert de frais d'études sur le compte de travaux.

La commission des Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 17 avril dernier.

#### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif 2014 du Budget Général tel que présenté en annexe.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Madame Christine MISIN**

Merci Monsieur le Maire. La proposition qui est faite par l'équipe majoritaire ce soir de présenter un budget primitif qui soit dans la continuité du débat d'orientation budgétaire de février 2014 de l'ancienne municipalité est bien la démonstration qu'il n'est pas toujours facile de se poser ou de voter contre.

Elus responsables, que l'on soit majoritaire ou minoritaire, en accord ou pas au sein même de son groupe politique, nous avons tous malgré tout la responsabilité du bon fonctionnement de la ville et la nécessité de poursuivre certains engagements.

Aujourd'hui, c'est l'annonce par les services de l'Etat, dont nous ne pouvons mettre en doute la parole, de la fragilité de la situation de la commune, j'ai bien entendu Monsieur CHENEAU, en réseau d'alerte, vous nous avez annoncé à la commission finances sous surveillance accrue de la Chambre des Comptes. Il y a donc nécessité de ne plus être dans la continuité comme le préconisaient certains, mais au contraire d'être gestionnaires comme nous le préconisions lors de la campagne des municipales. Il ne faut pas se mentir, il va y avoir nécessité de contraintes budgétaires. A la fragilité de la situation financière de la Ville, s'ajoutent côté recettes : baisse des dotations ; côté dépenses : assumer cette année hausse de TVA, coup de réforme scolaire etc....

Je vous demande ce soir si les services de la ville ont été informés de la situation car pour une amélioration des finances de la ville avec des marges de manœuvres extrêmement réduites, il faut envisager rapidement une façon différente d'aborder la gestion pour tenir un budget, un travail collectif, élus, agents, travailler les uns avec les autres pour obtenir des résultats. Les décisions difficiles doivent être expliquées rapidement pour passer à une amélioration des finances de la ville, sinon il n'y aura pas d'autre choix que le levier fiscal.

J'ai aussi d'autres petites réactions par rapport à des lignes de fonctionnement. J'ai noté sur les frais de télécommunications. En fait il y avait eu un groupement de commandes relatif aux marchés publics de télécommunications mais je n'ai pas constaté sur les 2 dernières années de preuves d'économie. Pour 2014, il est prévu 45 000 €, nous avions prévu 42 000 € en 2013 avec une ligne budgétaire supplémentaire de 4 000 €.

Concernant la ligne prévisionnelle « fêtes et cérémonies » là en revanche de 142 690 € en 2013 nous passons pour 2014 à 110 430 €; apparemment, vous avez réussi à trouver une diminution de 30 000 €, ça c'est une bonne nouvelle

Concernant les primes d'assurance, idem pourcentage d'augmentation non négligeable, malgré le choix d'une compagnie d'assurances étrangère, lituanienne dont d'ailleurs Monsieur CHENEAU et moi -même avions fait une remarque en conseil municipal : Est-ce que c'était judicieux ? en tous les cas, le pourcentage d'augmentation est progressif.

J'avais une dernière ligne aussi sur laquelle j'étais un petit peu dans l'interrogation : c'était sur la culture ; si j'ai bien compris le tableau le fonctionnement est prévu pour 392 780 € euros, est ce que c'est le montant que vous avez prévu pour 2014 ?

#### Monsieur le Maire

Vous faites référence à la présentation analytique ?

#### **Madame Christine MISIN**

Est ce que c'est le montant que vous allez tenir pour 2014 ?

#### Monsieur le Maire

392 780 € en fonctionnement c'est ça votre question ? Cela intègre à la fois l'Espace Renaissance et les autres salles et la médiathèque, c'est bien le cumul des 2.

#### Madame Viviane ALBERT

Je voulais intervenir notamment dans le chapitre des dépenses et faire un petit rappel. Il y a une phrase qui m'a vraiment interpellée, vu tout ce qu'on a entendu pendant cette campagne électorale. En revanche je lis dans votre délibération « aucune pénalité liée à la carence de logements sociaux, en application de la loi SRU, n'est prévue ». Alors pour 2014 aucune pénalité pour la commune. Il apparaît évident qu'au terme de ces 6 années passées, nous avons su nous conformer à la loi et rattraper l'important retard que la commune avait pris durant les mandats précédents. En effet, dès 2008, nous avons dû suite à un arrêté de constat de carence établi par les services de l'Etat, la Préfecture, définir notre politique en matière d'habitat pour que la commune, je rappelle, que notre politique était déjà inscrite dans ces objectifs d'habitat pour DONGES en 2008, il a fallu mettre en place une urbanisation mesurée, densifiée, conforme au PLU et qui a permis de développer un habitat sur notre commune, tant au niveau des résidences principales qu'à celui du parc locatif social.

L'augmentation très sensible des logements sociaux que beaucoup ont décrié et décrient encore, on a tout entendu sur ce chapitre, ont permis cependant de réduire les situations de non logement, de mal-logement, de répondre favorablement aux besoins des jeunes ménages, des personnes seules, des familles monoparentales, en leur offrant des logements et des appartements décents, adaptés, abordables. Je voudrais rappeler que pour nous c'est 122 familles accueillies dans ces logements, auxquelles on peut rajouter les 53 futurs habitants des 2 dernières opérations qui seront finalisées en 2014, ont pu avoir des logements décents.

Cette politique volontariste de l'habitat que nous avons menée sur les 6 dernières années se traduit par une pénalité zéro ce soir dans le budget primitif 2014 et nous voulions le souligner gravement ce soir.

Voilà, c'est une déclaration que je voulais absolument faire parce que quand on entend des « cages à lapins », des structures mal faites, des architectures « moches », on ne peut plus entendre ça. Dedans il y a des gens qui y vivent et qui sont heureux d'y vivre.

#### Monsieur le Maire

Madame ALBERT, je vais vous répondre. Vous êtes fière de vos réalisations, de celles- là notamment, sauf que vous n'avez pas été franchement suivie par la majorité des Dongeois, car quelles que soient les divergences entre les 3 autres équipes qui se sont présentées, on peut dire qu'elles n'applaudissaient pas furieusement à votre politique de logement, c'est le moins qu'on puisse dire. Les Dongeois ne vous ont pas suivie dans votre enthousiasme sur votre politique de logement.

Je rappelle que s'il n'y avait pas eu plus de logements sociaux réalisés avant 2008. c'est qu'il y avait des raisons objectives qui tenaient au fait que le PLU n'était pas approuvé, il a été approuvé en février 2008, à un mois des élections municipales, et qu'avant il y avait les contraintes des services de l'Etat et de la loi Littoral qui faisaient qu'on ne pouvait pas disposer du foncier nécessaire pour réaliser les logements sociaux, d'autant plus que les périmètres SEVESO qui avaient été imposés par l'Etat à la suite de l'accident AZF de TOULOUSE avaient empêché la réalisation de programmes de logements sociaux. Un programme qui s'appelait « les Clos Mignons » était situé dans le prolongement des Clos Galants et n'avait pas pu se réaliser, d'autant que les organismes d'HLM qui avaient été contactés avant 2008 par la municipalité de l'époque ne marquaient pas d'enthousiasme, c'est le moins qu'on puisse dire, pour réaliser des logements sociaux à DONGES, disant qu'il n'y avait pas de demandes suffisantes à leur avis. Après vous êtes arrivés et vous avez lancé logements sociaux, on n'est pas forcément aussi un vaste programme de enthousiaste que vous Madame ALBERT au sein de la commune. C'est vrai que vous avez entendu beaucoup de choses. Moi aussi je les ai entendues de la part de beaucoup de gens qui sont d'opinions diverses par ailleurs mais il y a un relatif consensus sur l'échec de cette politique de logements sociaux. Echec architectural parce que Madame ALBERT ce n'est pas parce qu'on a besoin d'être dans un logement social qu'il faut que l'on soit dans un logement qui ne soit pas d'une esthétique correcte extérieure et qu'on n'a pas le droit d'être dans un quartier tout à fait intégré entre logements sociaux et autres logements, il ne faut pas reléguer les affectataires de logements sociaux dans des logements qui seraient d'une qualité moindre que les autres logements. La preuve en est, c'est que les premiers logements sociaux qui ont été réalisés dans le quartier des Ecottais avant 2008 étaient de bien meilleure qualité architecturale que les bardages en bois ou les galeries de tôle qu'on a vu dans certains quartiers de la commune. Cela a été dit, c'est l'opinion de beaucoup de Dongeois je crois et qui s'expriment toujours sur le sujet, il n'y a pas de doute à cet égard.

Quant au fait que vous disiez que ces logements sociaux permettaient de loger un grand nombre d'habitants, je relève quand même que dans certains programmes qu'on nous a présentés comme « sociaux », notamment pour ne pas citer celui de la gendarmerie, on a des loyers qui ne sont pas vraiment sociaux et avec des logements qui ne sont pas toujours occupés, ce qui démontre bien qu'il y a un problème d'adéquation entre l'offre et la demande. Qu'il faille construire des logements sociaux pour les familles dongeoises qui en ont besoin, c'est une nécessité absolue. Mais qu'il faille construire des logements sociaux pour respecter les quotas de la loi SRU que l'on n'atteindra jamais, vous le savez bien Madame ALBERT, puisque c'est un quota de 20 % applicable à la commune et ce quota est déterminé par rapport au nombre de logements au total de la commune. Comme le nombre de permis de construire a été important depuis 2008, eh bien, malgré tous les logements sociaux que vous avez réalisés, on est toujours très loin d'atteindre les 20 % et on ne les atteindra jamais. A moins qu'on décide un jour d'interdire toute construction dans la commune, de geler tous les terrains constructibles, et de ne faire que du logement social pendant des années et des années et des années.

Je ne pense pas que c'est une politique qui soit praticable, réaliste, et elle n'est même pas nécessaire car qui allons-nous mettre dans ces logements sociaux? On se le demande; qu'il y ait des besoins à DONGES de logement social, je comprends, mais qu'il y a des besoins à cette hauteur-là pour respecter un quota, je ne le concois pas, d'autant que la pénalité pour les logements sociaux, ce n'est pas une raison pour les construire. On construit des logements en se demandant pour qui on les construit d'abord, avec qui on les construit. On ne les construit pas pour respecter des quotas ou pour échapper à des pénalités, c'est une politique de gribouille. Quand on construit des logements sociaux, on commence par poser la question pour qui on les construit? Comment on les construit? Comment on les intègre dans leur quartier? Et ça je peux vous dire que les voisins des derniers projets qui sont en cours de finalisation ne sont pas près d'oublier ce qui s'est passé et ne sont pas près d'oublier les promesses qui leur avaient été faites qui n'ont jamais été tenues. Et je peux dire que ce sont des gens qui sont profondément déprimés de voir ce qui est en train de se monter à côté de chez eux. Je les comprends, je suis allé voir. Je ne suis pas le seul, nous sommes nombreux à être allés voir ce qui se passe à côté et je peux vous dire que le bilan est loin d'être aussi mirobolant que vous le prétendez Madame ALBERT. C'est un bilan qui a d'ailleurs été sanctionné par les Dongeois en mars dernier mais les logements sociaux ce n'est vraiment pas un sujet pour vous de vous enorqueillir de ce qui a été fait au niveau de votre politique communale pendant les 6 dernières années.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Malgré tout, je continuerai à le faire, à être contente et fière d'avoir fait ces logements sociaux. Je voulais seulement signaler que lorsque nous sommes arrivés à la mairie, les demandes de logements sociaux étaient énormes, nous étions à 120 demandes de logement sur la commune, et actuellement nous sommes toujours à 120 demandes. Vous dites qu'il n'y a pas de besoin, qu'on n'a pas fait attention aux besoins des gens. Si justement, nous sommes partis des besoins des gens et non pas seulement sur l'obligation que la Préfecture nous faisait de faire des logements sociaux. Evidemment cela rentrait dans notre campagne électorale et dans nos objectifs, dans notre politique vraiment de gauche de faire des logements à DONGES qui étaient manquants, première chose.

Quant aux logements sociaux que vous avez faits aux Ecottais, connaissez-vous le prix des loyers? Concernant les logements à la Frégate, c'est vrai que nous avons eu un petit peu des revers sur 3 ou 4 logements qui ne sont pas occupés, c'est vrai on ne peut pas être parfait partout, on n'a pas été parfait à 100 % sur les 122 logements qu'on a mis à la disposition des Dongeois. Mais au niveau des Ecottais sur un petit T3 ou T4 en maisons particulières que vous appelez à un logement social : 860 € par mois, est-ce que vous trouvez que c'est un logement social? Moi, je ne le crois pas, on a des loyers beaucoup moindres dans les logements sociaux que nous avons mis en place.

#### **Monsieur le Maire**

A la gendarmerie, Madame ALBERT?

#### **Madame Viviane ALBERT**

760 € exactement avec un ascenseur, un garage

#### **Monsieur le Maire**

Le garage, c'est en prime, c'est un supplément, c'est du social à 760 € à la gendarmerie.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Vous n'allez pas faire une généralité sur 2 ou 3 logements qui n'arrivent pas à trouver acquéreur, dire que tous les logements sociaux à DONGES ne sont pas valables. Ce n'est pas possible d'entendre ça.

#### Monsieur le Maire

Madame ALBERT, les élections sont passées, les Dongeois ont jugé. Vous aurez beau vous enorgueillir de votre bilan, je pense que les Dongeois ont eu un autre avis que le vôtre, c'est tout, c'est comme ça.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Pas tous les Dongeois, je regrette.

#### **Monsieur Thomas HAUGOU**

J'aurais juste une question s'il vous plaît Madame ALBERT, naïvement. Sur les 120 demandes qui existaient avant et les 120 qui existent maintenant, combien sont des nouvelles demandes et combien sont toujours portées par les mêmes personnes? J'aimerais savoir exactement ce qu'il en est en termes de pourcentage, est-ce que c'est 100 % de nouvelles demandes ou est ce que par exemple on n'aurait pas répondu à certaines demandes qui sont toujours existantes? C'est une question? Je n'ai pas la réponse, je vous la demande.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Sur les 6 ans qui sont venus, les premières demandes ont été données, les gens ont eu leur logement et ensuite de nouvelles demandes sont arrivées. Prenons l'exemple des 2 opérations qui arrivent, les personnes qui n'ont pas pu avoir de logement social sur les dernières opérations qu'on a faites, peuvent prétendre à venir sur les logements sociaux qui sont actuellement réalisés au hameau du Verger et au Bois de la Mare. C'est une rotation au niveau des demandes. Ce ne sont pas les mêmes personnes qui attendent depuis 6 ans d'avoir un logement social. Surtout pas, il y a des demandes renouvelées.

#### **Monsieur Thomas HAUGOU**

Le fond de ma question était simplement de savoir si on avait réellement répondu aux demandes existantes.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Oui, nous avons répondu aux demandes existantes et il y a d'autres demandes qui sont arrivées, l'offre et la demande ont été équilibrées et se stabilisent toujours à 100-120 demandes de logements sur DONGES.

#### **Monsieur Jean-Marc NICOLLET**

Je vais revenir au cœur du débat bien que les logements sociaux sont une préoccupation très importante de la population, aussi bien quand ils sont souhaités par les nouveaux habitants ou non souhaités par les anciens habitants, c'est juste pour exprimer notre vote de tout à l'heure.

Comme tu l'as dit, c'est un budget de transition ; je l'ai évoqué brièvement tout à l'heure par rapport aux taux qui ont été votés. Je pense qu'il faut être prudent. Tu as annoncé cette mise pas vraiment sous tutelle mais sous surveillance, il y a des choses qui nous paraissent, au niveau de notre groupe, mais qui ne sont pas forcément du ressort de l'équipe majoritaire actuelle, un peu embêtantes. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur ce budget qui n'a pas été bâti par nous, qui n'a pas été bâti par vous non plus, je sais bien. C'est ce que je disais pendant la campagne, c'est un héritage. On a besoin de cet héritage, il nous est donné. Si on veut prendre les rênes de la mairie, on est obligé de prendre l'héritage avec. Nous maintiendrons un vote plutôt d'abstention, en attendant justement de voir les prochains budgets qui devront, je n'en doute pas, être plus serrés, vu l'endettement croissant avec des taux, bien qu'ils soient fixes, comme on nous l'a souvent claironné, les intérêts s'accumulant, s'ajoutent au capital et cela fait des montants qui sont quand même astronomiques.

#### Monsieur Alain CHAZAL

Je voulais revenir aussi sur un certain nombre de points que vous avez abordés et d'autres que vous n'avez pas abordés dans la présentation du budget que vous venez de faire.

Vous avez parlé tout à l'heure de l'impact du FPIC sur les dépenses de la commune. C'est un débat qu'on a eu l'année précédente puisque ce n'est pas si vieux que ça sur ce fameux FPIC. Vous nous avez dit à la commission finances que vous avez rencontré, vous n'avez pas encore rencontré, je ne sais plus exactement, vous le préciserez, Monsieur le Maire, la gouvernance de la CARENE et je crois que concernant le FPIC, ce problème est important parce que vous savez, je pense, que dans quelques années l'impact de ce FPIC sur les dépenses de la commune avoisinera les 200 000 €. Si bien évidemment il n'y a pas un retour en arrière de ce qui a été fait notamment l'an dernier, par convictions politiques ou par entêtement personnel de Monsieur BELLIOT, en tous les cas, à cause de Monsieur BELLIOT, la CARENE n'a pas pu participer au financement du FPIC pour les communes de la CARENE.

Aujourd'hui, un certain nombre de communes sont passées à droite, celles de DONGES, TRIGNAC notamment et je voulais savoir, si vous pouvez nous l'indiquer, quelle sera votre position par rapport à ce dossier du FPIC? Est-ce que vous voterez la proposition que fera la CARENE de prendre à sa charge les frais du FPIC en partie ou totalement ou est ce que vous resterez sur la même ligne qu'avait eu Monsieur BELLIOT?

Le 2ème point, c'est par rapport au SDIS. Le SDIS, vous l'avez signalé tout à l'heure, la participation de la commune au SDIS aujourd'hui avoisine les 500 000 €, je sais que Madame AUFFRET était intervenue à de nombreuses reprises pour que, comme cela se fait dans un certain nombre d'intercommunalités, c'est que cette participation au SDIS soit prise en charge par l'intercommunalité. Malheureusement, cela n'a pas abouti pendant ce mandat. Je voulais savoir si vous aussi Monsieur le Maire vous interviendrez dans le même sens que l'a fait Madame AUFFRET, pour que cette charge de la commune qui devient énorme, puisque qu'on atteint le demi million, puisse aussi avoir une prise en charge notamment par l'intercommunalité.

J'ai également écouté avec attention les déclarations faites par Monsieur David SAMZUN, le nouveau président de la CARENE, concernant le pacte de stabilité annoncé par le Gouvernement et dernièrement par Manuel VALLS. Les collectivités locales vont être mises à contribution si j'ai bien compris, fortement à contribution. Monsieur SAMZUN a déclaré qu'il s'engageait complètement dans ce pacte de stabilité, c'est-à-dire qu'il considérait que la CARENE serait solidaire. Cela veut donc dire, à mon avis, qu'on risque de voir les dotations de la CARENE en direction des collectivités à la baisse peut être ou pour le moins gelées. Je ne sais pas, si vous pouvez nous dire, où en sont les négociations que vous avez pu engager avec la CARENE par rapport notamment à ce que la DSC retrouve une augmentation dynamique comme elle était au début quant nous sommes arrivés aux affaires de la commune et elle a été, vous le savez bien, gelée ensuite.

J'ai bien peur également que ce pacte de stabilité impacte fortement les collectivités locales et les communes notamment en termes de fiscalité. Je ne sais pas s'il va y avoir une révision de la loi de finances 2014 en ce qui concerne la fiscalité mais on pourrait bien avoir au moins sur la loi de finances 2015, voire une obligation, aux collectivités locales de ne pas augmenter leur fiscalité locale, même si, comme vous l'avez souligné en cas extrême, on devrait le faire.

Voilà les réflexions que je voulais faire.

La dernière question que je voudrais poser, je m'adresse à Madame ARDEOIS. Vous savez Madame que nous avons appris et fort heureusement, nous en sommes très contents, qu'une nouvelle classe maternelle va s'ouvrir à l'école Danielle Casanova. Vous n'aurez pas au moins le problème de savoir où vous mettrez les enfants puisque cette école a été dimensionnée pour recevoir les enfants et de nouveaux enfants dans de bonnes conditions, dans des locaux adaptés. Est-ce que vous pensez ça, en lien avec le budget ? Monsieur le Maire en a d'ailleurs parlé à la commission finances, est-ce que vous pensez mettre devant ces enfants de classe maternelle un poste d'ATSEM, recruter une ATSEM, ce qui aura pour effet, même la première année, peut être moins que l'année suivante 2015, d'impacter forcément les dépenses de personnel. Merci.

#### **Madame Martine ARDEOIS**

Par rapport à ce qui va être prévu pour la nouvelle rentrée, nous n'avons pas encore décidé des choix qui allaient être faits par rapport à la nécessité d'une nouvelle ATSEM et de l'ouverture de classe. Ce n'est pas encore décidé, c'est en cours. On a une concertation à faire avant.

#### **Monsieur François CHENEAU**

Je vais répondre à Monsieur CHAZAL. Je le remercie de parler de la CARENE et du FPIC. Pour l'instant, il n'y a pas eu de négociation, nous ne sommes là que depuis 3 semaines au sein du conseil municipal et au sein de la CARENE nous avons été installés le 15 avril, cela fait 10 jours. Nous n'avons pas encore eu le temps de rentrer dans le détail de fond des négociations financières et pluriannuelles concernant la Dotation de Solidarité Communautaire et concernant le FPIC. Ce que je peux quand même dire sur la situation de la CARENE, c'est que le mode de gouvernance de la CARENE, dans la configuration issue des élections municipales de mars 2014, va être complètement différent de celui qui prévalait entre 2008 et 2014 et ce n'est pas moi qui le dit, c'est le nouveau président David SAMZUN clairement annoncé à nous-mêmes, les maires, ainsi qu'à toute l'assemblée du conseil communautaire ainsi qu'à la presse. La préoccupation du nouveau président de la CARENE, et je ne pense pas trahir sa pensée, c'est de déléguer et de travailler beaucoup plus en équipe qu'avant, où on avait un président et un premier viceprésident qui travaillaient en direct avec les services d'une façon un peu centralisée et qui ne laissaient pas beaucoup de place aux discussions, aux débats et aux marges de manœuvre.

Au niveau de la CARENE, je pense que les choses vont se passer de façon, j'en ai le sentiment, de façon assez ouverte, sans tabou sur les nécessaires négociations que nous allons mener. Je pense que les choses sont parties avec un bon esprit. Déjà sur les commissions de la CARENE, vous avez pu voir dans la presse que chaque grande commission serait dirigée par un binôme, comme on dit, et moi je suis à la tête avec Jean-Jacques LUMEAU, premier vice-président de la CARENE, de la commission en charge des services publics: l'eau, l'assainissement collectif et non collectif, les transports publics, le patrimoine et notamment les piscines ainsi que les déchets ménagers. Cette organisation nous permet je pense d'espérer une meilleure écoute de la part de la CARENE par rapport à nos besoins.

Aujourd'hui la composition de la CARENE a évidemment changé. A DONGES, il y a une municipalité sans étiquette qui est en charge des affaires, il y a d'autres municipalités sans étiquette dans d'autres communes et puis il y a effectivement une municipalité de droite UMP à TRIGNAC, il y a des municipalités de gauche dans d'autres communes, je ne pense pas que les choix vont se faire sur cette base d'étiquette ou pas d'étiquette, de parti ou pas de parti. Les choses sont parties dans un souci de coopération entre les 10 communes parce qu'il y a des intérêts communs à gérer, il y a une nouvelle gouvernance à mener, nous l'avons dit pendant la campagne des élections municipales il fallait qu'à la CARENE les élus reprennent la main sur la technostructure et sur les services.

La balle est dans le camp des élus et c'est à nous, les élus, maintenant de démontrer que nous sommes présents et que nous sommes capables de peser directement sur les choix collectifs de l'intercommunalité sans quoi ce sont les services et les directions qui reprendront le pouvoir. Pour respecter les engagements pris envers la population et pour assurer efficacement la défense de nos intérêts communaux, il est important de travailler et d'être présents à la CARENE comme on nous en laisse avec plaisir la possibilité.

Cela nous permet, je ne vais pas dire ce qui va résulter au niveau de la DSC, je ne vais pas donner les résultats d'une négociation avant qu'elle ait lieu, je vais dire simplement que l'esprit dans lequel ça va se dérouler sera certainement un esprit d'ouverture, de compréhension, et de pragmatisme, ce qui est très important.

Au niveau du FPIC, le choix de PORNICHET n'était pas le choix de PORNICHET mais le choix de Monsieur Robert BELLIOT. Aujourd'hui, Monsieur BELLIOT n'est plus maire de PORNICHET et le nouveau maire, Jean-Claude PELLETEUR est quelqu'un de beaucoup plus ouvert et pragmatique et je ne doute pas qu'avec Jean-Claude on arrivera à discuter de façon très ouverte et très positive dans l'intérêt de toutes les communes.

Evidemment si la proposition nous était faite que la CARENE reprenne à sa charge le FPIC, nous aurions mauvais gré à nous opposer à cette mesure qui serait pour nous très favorable, ce dont nous avons évidemment besoin dans le contexte financier actuel. La CARENE n'est pas comme on a pu l'entendre dans le passé, une cagnotte dans laquelle la commune de DONGES qui n'a plus de « sous » pourra aller puiser parce que la CARENE, comme l'a dit Alain CHAZAL, est elle-même soumise aux contraintes auxquelles sont soumises toutes les collectivités locales. Néanmoins la CARENE peut nous aider à mutualiser un certain nombre de dépenses et à avancer en termes de sujets, et le sujet du contingent pour le service incendie est un sujet qui devra être remis à l'ordre du jour car la majorité des intercommunalités du département, je crois, est en charge de cette dépense incendie. Simplement on est en présence de querelles des petites communes contre les communes moyennes et c'est ca qui sème un petit peu la zizanie pour la prise en charge de cette dépense incendie parce que nous, nous avons à y gagner mais d'autres n'ont rien à y gagner. C'est ça qui fera débat mais nous remettrons évidemment le sujet sur la table parce que c'est une dépense qui est devenue au fil des années extrêmement pesante pour nos budgets et pour laquelle il nous paraîtrait plus logique, que ce soit, surtout dans une agglomération comme celle de ST NAZAIRE avec toutes les infrastructures industrielles où les services d'incendie forcément travaillent ensemble, cela nous paraîtrait plus logique que ce soit mutualisé au sein de l'agglomération nazairienne qui prenne en charge ce contingent dépense incendie. Mais là encore, je ne veux pas anticiper le résultat des discussions qui ne manqueront pas d'avoir lieu avec les autres maires de la CARENE et avec le président, il faudra se lancer dans cette orientation, tous les intérêts de notre commune seront défendus et je peux m'y engager pour ce qui concerne les services publics mais dans tous les autres domaines, l'habitat, l'aménagement, toutes les autres compétences de la CARENE, évidemment nous serons présents pour défendre les intérêts de la commune qui restent les mêmes, quels que soient les élus qui sont en charge des affaires.

Voilà ce que je peux dire pour la CARENE mais c'est un sujet important. Je ne dis pas qu'aujourd'hui tout est réglé avec la CARENE, je dis simplement que les instruments existent et la fenêtre nous est ouverte pour que nous puissions prendre nos responsabilités et changer le fonctionnement de cette institution et reprendre la main pour répondre aux besoins de nos communes et de nos concitoyens. Nous saisirons donc cette perche qui nous est tendue et nous espérons que les résultats se feront sentir dès que possible.

#### Monsieur Mikaël DELALANDE

Beaucoup de choses ont été dites qui reprennent un petit peu le sens du propos que je comptais tenir ce soir.

Effectivement, comme vous l'avez dit, c'est un budget de mandature, de transition. Il ne reflète pas forcément des orientations sur une politique publique. Ce budget est présenté dans un contexte national extrêmement difficile, dans une économie en plein marasme avec 3 340 000 demandeurs d'emploi, on vient d'avoir le chiffre tout à l'heure, des comptes publics qui sont dans le rouge, qui sont sous surveillance de BRUXELLES et qui vont conduire l'État à diminuer fortement les dotations pour les collectivités. Le projet de loi de finances prévoit onze milliards cumulés sur 3 ans, qui va faire baisser la dotation globale de fonctionnement. La baisse représente quand même près de 25 % sur ces 3 ans.

Nous, Elus de Mieux Vivre à DONGES, nous avons conscience que la marge de manœuvre pour cette année est fortement réduite, qu'on ne peut construire un budget dans un temps aussi réduit au lendemain des élections, que vos propositions restreintes en investissement vont dans la direction d'une maîtrise de nos finances pour retrouver une capacité d'investissements, pour ne pas avoir recours à une pression fiscale, face à des recettes qui sont plutôt faibles.

Nous, nous sommes prêts à travailler et à faire des propositions pour optimiser les financements sur des investissements qui resteront comme même nécessaires, pour l'élaboration d'une stratégie financière pour le municipe. Il faudra réfléchir à 6 ans, pour le désendettement et épargner les contribuables sur la pression fiscale. 858 kilos euros de remboursement de capital est un seuil trop important qui ne permet plus le recours supplémentaire à l'emprunt sans condamner définitivement l'avenir.

Il y a d'autres points ; je serai bref mais je voudrais m'adresser comme tout à l'heure aux conseillers communautaires, être vigilants sur la dotation de solidarité communautaire, l'attribution de compensation de taxe professionnelle que nous avons perdue. Ce sont des acquis qu'il faut défendre chèrement. Comme l'a dit Monsieur le Maire, la CARENE aura aussi des contraintes budgétaires.

On a parlé aussi du FPIC. Je ne vais pas vous faire de procès d'intention. Je pense que l'ensemble des conseillers communautaires souhaitait justement épargner les communes, c'est plus par la bêtise de Monsieur BELLIOT qu'autre chose. Je pense que PORNICHET a beaucoup perdu dans ce « coup de jarnac » de dernière minute par ses votes.

On a parlé aussi du SDIS qui est porté cette année à 493 980 €, c'est un serpent de mer. Bien entendu, il faudra se battre pour revoir le calcul; moi je ne suis pas forcément enclin à refiler le bébé à la CARENE, je pense qu'il faut une renégociation au niveau du département. Ce que nous pouvons vous proposer, Monsieur le Maire, c'est que le conseil municipal puisse émettre un vœu envers nos parlementaires afin que la loi puisse être revue, que le règlement puisse changer et qu'on puisse revoir un petit peu ces méthodes de calcul qui nous paraissent obsolètes, le potentiel fiscal et aussi le poids de la population qui ont changé depuis l'instauration de cette répartition.

J'ai quelques questions à vous poser. Je prends acte bien sûr que la commune est passée en réseau d'alerte et nous prenons acte de la transparence que vous comptez nous donner et des informations afin que nous puissions travailler sur les propositions que nous pourrions éventuellement émettre au sein de ce conseil.

Tout à l'heure, nous avons voté le procès verbal du conseil du 20 février que j'ai lu bien sûr attentivement. Sur ce PV, on annonce un encours de la dette de 11,7 années d'épargne brute, alors que sur les documents de ce fameux cabinet KLOPFER on annonce 16,1 années d'épargne brute, sachant que le seuil d'alerte est de 12 ans et le seuil critique de 15 ans. Je voudrais savoir si vous êtes en mesure de nous refaire les calculs et de nous dire exactement où on en est pas rapport à ces chiffres sont pour nous contradictoires.

L'autre question : j'aimerais savoir aussi l'affectation exacte du prêt de 1 500 0000 € qui a été contracté fin 2013.

Nous, par rapport à ce budget, nous nous abstiendrons, nous comprenons tout à fait que vous avez rédigé ce budget dans un temps imparti très court, mais n'ayant pu faire un travail de fond en commission sur les différents budgets, nous nous abstiendrons, n'ayant pas participé notamment aux arbitrages des investissements pour cette année. Merci de votre attention.

#### **Monsieur le Maire**

Merci de cette intervention, dont je prends bonne note et je dis à l'ensemble du conseil municipal que pour le budget de l'année prochaine, nous ferons le maximum pour vous donner des informations préalablement. Mais c'est donnant-donnant, c'est-à-dire que si nous donnons des informations c'est que nous attendrons de vous des propositions constructives. Ca joue dans les 2 sens. C'est dans le but d'avoir le maximum d'éclairages pour construire ensemble le meilleur budget possible pour la commune qu'on attendra de vous une participation constructive, sur la base des éléments que vous aurez à égalité avec l'ensemble des élus du conseil municipal, ça me paraît important de le souligner.

#### Monsieur Mikaël DELALANDE

Pour notre part, c'est l'état d'esprit, nous ne retirons rien de notre discours du conseil municipal d'investiture.

#### **Monsieur le Maire**

Dont acte, nous en reparlerons très prochainement.

Pour ce qui concerne l'affectation de l'emprunt de 1 500 000 €, j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec notre comptable public qui m'a fait part d'un certain nombre d'éléments que je n'ai pas en main ce soir, mais c'est elle qui en dispose, je n'ai pas les justificatifs, c'est donc sous toutes réserves, mais une partie au moins de cet emprunt aurait servi à couvrir des dépenses qui n'étaient pas des dépenses d'investissement, en fin d'année, dans une situation de trésorerie qui était paraît-il extrêmement tendue. J'attends des éléments complémentaires d'information de la trésorerie pour vous indiquer quelle a été l'affectation réelle de l'ensemble des crédits liés à cet emprunt qui est arrivé dans les derniers jours de l'année 2013. C'est un sujet que je n'ai pas manqué d'évoquer avec Madame RISICO qui est encore une fois représentant de l'Etat de la DGFIP et qui est d'une neutralité totale et d'une intégrité totale par rapport à ce genre d'informations.

Pour ce qui concerne les chiffres du cabinet KLOPFER, je ne peux que redire ce que j'ai dit tout à l'heure, c'est que ces genres de cabinets répondent à un besoin du marché, c'est-à-dire qu'ils disent ce que les élus veulent souvent leur faire dire.

Pour ce qui concerne la dette, je crois que les chiffres qui étaient dans le rapport remis au débat d'orientation budgétaire du 20 février, selon l'analyse qui a été faite par la Direction Générale des Finances Publiques à NANTES, ces chiffres du DOB ne correspondaient pas à la réalité de la situation financière de la commune, c'est ce qui m'a été indiqué par la DGFIP et que donc le budget, tel qu'il était présenté dans ce DOB, n'était non pas faux mais pas totalement sincère, au sens du terme comptable. Il y aura donc des demandes de précisions là-dessus.

Ce que je souhaite pour l'avenir, c'est que nous partions de chiffres incontestables, que nous ne perdions pas de temps à nous quereller sur des analyses de tel cabinet X contre tel cabinet Y qui prélèvent chacun des sommes considérables pour un travail qui est tout à fait moyen et contestable. Je préfère que nous travaillons tous sur la base des documents incontestables, d'une administration incontestable, qui est encore une fois l'administration des finances. Et je pense que c'est là-dessus que nous pourrons gagner du temps et partir de la réalité comptable pour élaborer des choix pluriannuels et pour y travailler tous ensemble autour de cette table, en apportant chacun notre éclairage, notre opinion, nos idées et en essayant de faire avancer l'intérêt de la commune, l'intérêt général auxquels nous sommes, j'espère, je pense, tous attachés.

Voilà ce que je peux dire sur les finances et encore une fois nous attendrons de l'ensemble des conseillers qu'ils apportent leur contribution positive à l'élaboration des choix douloureux qui devront sans doute être faits.

Mikaël a rappelé les annonces qui sont faites par le Gouvernement. Monsieur CHAZAL en a parlé aussi. C'est vrai que c'est une situation à certains égards dramatique mais cela fait un certain nombre d'années qu'on s'y attendait, qu'on en parlait, maintenant on est au pied du mur, c'est maintenant que les choses se passent. Il y a 2 façons de voir les choses : soit de les voir en disant que tout va mal tout va s'effondrer et l'autre façon c'est de dire comment pouvons-nous positiver pour nous en sortir tous ensemble, parce que si on ne s'en sort pas tous ensemble on ne s'en sortira pas.

Aujourd'hui, dans la situation où nous sommes, le temps, je pense, est à celui d'essayer de mettre en commun nos approches, nos idées et nos compétences pour en sortir. Je préfère être à ma place qu'à celle de Monsieur VALLS qui est à la recherche de cinquante milliards d'économies; nous, très modestement nous sommes à la recherche d'économiser, de désendetter une dette de douze millions. Cela n'a pas grand-chose à voir avec les obligations du Premier Ministre, je ne dirais pas « je le plains » mais je conçois qu'il ait beaucoup de responsabilités sur ses épaules. Voilà ce que je peux dire.

Y a-t-il d'autres interventions ou d'autres questions sur les documents budgétaires ou d'autres explications de vote. Tout le monde s'est exprimé donc je vous propose de faire un vote global sur ce budget primitif 2014 du budget principal de la ville section fonctionnement et investissements.

#### Décision

Après délibération, le Conseil Municipal par :

\* 20 POUR

Et

#### \* 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

**→ APPROUVE** le Budget Primitif du Budget Général 2014 tel que présenté en annexe.

\*\*\*\*\*\*\*

# Délibération n° 3 : Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement (M4)

Rapporteur: Monsieur le Maire

#### **Exposé**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le service d'accueil des gens du voyage a été intégré dans le Budget Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012; en conséquence, le document annexé présente ce budget uniquement pour la partie « camping ».

Le Budget Primitif 2014 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de 230 060 € et de 306 975 € en section d'investissement (budget hors taxes). Il a été élaboré avec une reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1, à savoir : un déficit de 16 742,87 € en exploitation et un excédent de 248 974,35 € en investissement.

80G8

#### I - SECTION D'EXPLOITATION : Elle s'équilibre au montant de 230 060 €

#### 1. Dépenses de la section d'exploitation :

<u>Le chapitre 011 « Charges à caractère général »</u> est crédité de 54 010 €. Le montant des dépenses du chapitre regroupe les charges de fonctionnement telles : fluides, fournitures, petit équipement, entretien et réparations.

<u>Le chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés »</u> correspond à la mise à disposition du personnel communal pour un montant de 70 000 €.

Chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » : 31 100 €.

Un crédit de 3 000 € concerne les créances admises en non valeur. Un montant de 28 100 € (article 658) est provisionné au titre du reversement au budget ville des recettes de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage – dont 6 000 € au titre de 2013 ; en effet, les recettes de la régie sont encaissées sur un compte bancaire commun à celles de la partie « camping » et de la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » puis reversées au budget général pour ce qui concerne l'« Aire d'Accueil des Gens du Voyage » chaque fin d'exercice (délibération du Conseil Municipal du 29/03/2012).

Le chapitre 67 « Charges exceptionnelles » est doté de 200 €.

Enfin, un crédit de 58 000 € est proposé au <u>chapitre 042 « Opérations d'ordre entre sections »</u> au titre des amortissements de 2014.

<u>Le résultat antérieur prévisionnel de 2013 est reporté par anticipation à hauteur de -16 742,87 €.</u>

#### 2. Recettes de la section d'exploitation :

Le chapitre 70 « Produits de gestion courante » est estimé à 230 950 €.

Ce chapitre enregistre aussi les recettes affectées à la partie « Aire d'Accueil des Gens du Voyage » qui seront reversées au budget général en fin d'exercice, prévues à hauteur de 22 100 € au titre de 2014 (voir ci-dessus article 658).

<u>Le chapitre 75 « Autres produits de gestion courante »</u> est ouvert à hauteur de 10 € au titre de régularisations diverses.

#### II - SECTION D'INVESTISSEMENT : Elle s'équilibre au montant de 306 975 €

#### 1. Dépenses de la section d'investissement :

Un crédit de 203 000 € de propositions nouvelles est inscrit au <u>chapitre 21</u> « <u>immobilisations corporelles »</u> au titre de l'acquisition et l'installation d'une première tranche de 4 mobil homes (80 000 € HT) et de la reprise de deux bornes de distribution électrique (3 000 € HT). Une réserve pour acquisitions complémentaires est constituée à hauteur de 120 000 €.

Il enregistre en outre un report de crédit de 12 893 € au titre de travaux de mise en conformité électrique et de 2 883 € pour l'acquisition d'un sèche-linge avec monnayeur.

<u>L'article 2315 relatif aux « travaux en cours »</u> est crédité de 75 000 € (HT) pour poursuivre les travaux d'aménagement (délimitation des emplacements, signalétique, reprises sur revêtements dans les sanitaires) en vue d'obtenir classement officiel de l'équipement 1\*, conformément aux orientations proposées lors du débat du 20 février 2014.

Enfin, un crédit de 13 199 € est proposé au <u>compte 020 « dépenses imprévues</u> d'investissement ».

#### 2. Recettes de la section d'investissement :

Le crédit de 58 000 € proposé au <u>chapitre 040 « Opérations d'ordre entre sections »</u> correspond aux amortissements de l'année 2014, en contrepartie des dépenses d'exploitation (voir supra).

<u>La section d'investissement s'équilibre par la reprise anticipée de l'excédent de 2013 reporté à hauteur de 248 974,35 €</u> et par l'inscription d'un crédit de 0,65 € au compte 1641 « emprunts en euros ».

#### **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le Budget Primitif du Budget Annexe 2014 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) tel que présenté en annexe.

La commission Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 17 avril dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Madame Claudine MORICLET**

Je voudrais revenir sur la dépense de la section d'investissement. Nous vous demandons le report de la ligne budgétaire sur l'acquisition et l'installation des 4 premiers mobil homes que nous avions effectivement prévues mais seulement après une étude sur la faisabilité et les besoins réels ainsi que sur le fonctionnement que cela engendrerait sur le camping. Nous étions plus sur un plan de restructuration générale et globale du camping. Il nous sommes donc prématuré de voter cette ligne budgétaire aujourd'hui et c'est pour cette raison que nous vous demandons le report de celle-ci.

#### Monsieur Louis OUISSE

Contrairement à ce que vous dites, j'ai été voir le camping, j'ai travaillé dessus avec Jean-Marc et les services techniques. Actuellement nous avons réservé une zone bien précise, c'est la zone qui se trouve à droite en remontant, qui recevra les mobil homes. Les services techniques sont en train de regarder les travaux à effectuer et nous allons donc préparer toute cette zone là pour pouvoir mettre au moins 8 à 10 mobil homes. Mais pour commencer, il vaut mieux en mettre 4 parce que l'emplacement est là et qu'il n'y a pas de problème pour 4.

#### **Madame Viviane ALBERT**

On avait pensé faire une restructuration du camping en achetant soit des chalets ou soit des logements tremplin comme on disait dans notre jargon à nous.

Ces mobil homes, je trouve que c'est un tout petit peu prématuré parce que pour ces mobile homes on doit faire une étude comme vous dites, j'ai été voir on peut mettre les mobiles, oui on peut les mettre, c'est facile à mettre et je pense qu'il est important de voir si cela correspond vraiment à des besoins, on en aura besoin lors d'un grand arrêt la raffinerie, ça je suis d'accord mais en dehors de ces arrêts, est ce que il y a des gens qui sont pour venir dans ces mobil homes, vivre à 4 dans un mobile home, 4 travailleur différents. Je pense que cela mérite une étude un peu plus approfondie sociologique, sociale, je pense que pour nous c'est un peu prématuré.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Pas pour moi ; je connais bien le camping pour y avoir travaillé déjà 19 ans puisque je m'en suis toujours occupé, c'est une affaire que je connais bien. Dans la partie que je vous cite, je ne dis pas partout parce que nous allons faire un grand nettoyage, certains courriers sont partis pour remette à peu près tout le monde sur les rails, ce qui sera très difficile parce que nous avons quand même des gens qui sont en difficultés, il faut l'admettre. Nous allons enlever toute la partie basse du camping puisque actuellement elle est utilisée en gros à 25 %, il n'y a quasiment plus personne sur le camping.

#### **Madame Viviane ALBERT**

C'est un effet de notre politique sociale des logements vous savez les gens sont arrivés dans des logements, ou on leur a trouvé des logements. Nous sommes arrivés au camping en 2008, celui-ci était dans un état déplorable, il faut se rappeler.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Allez le voir maintenant.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Je suis allée le voir, c'est tout près de chez moi je le connais très bien, je sais comment il était en 2008 avec tous les carcasses de voitures sur des emplacements, on les a enlevées, on a nettoyé les emplacements et on a fait en sorte que les gens soient logés décemment, dans autre chose que dans les caravanes. C'est vrai on a plus que 28 à 30 familles qui habitent sur le camping au lieu des 76 que nous avions quand nous sommes arrivés, c'est l'effort qu'on a fait pendant ce municipe, comme vous le dites, je suis d'accord avec vous, pour ceux qui restent c'est difficile, ce n'est pas à eux qu'on va proposer les mobil-homes. Je ne pense pas. Les mobil-homes c'est pour les travailleurs en déplacement, c'est complètement différent, la population du camping est très diversifiée, il y a des personnes en errance au camping, il y des personnes qui travaillent au camping, il y a les gens du voyage au camping. Je trouve qu'une étude approfondie de ce camping est nécessaire avant de mettre une ligne budgétaire aussi importante.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Pourquoi vous ne l'avez pas faite cette étude quand vous étiez aux affaires ?

#### **Madame Viviane ALBERT**

Cette étude était en cours, je vous le dis sincèrement.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Je n'ai trouvé aucune étude sur la question.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Je pourrai vous donner les coordonnées des intervenants que nous voulions mettre au camping pour étudier cette possibilité. Je ne vais pas vous donner tous mes « tuyaux ».

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Je n'en ai pas besoin, gardez les parce qu'ils sont « percés », c'est un tuyauteur qui le dit.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Un peu de respect pour l'opposition Monsieur OUISSE.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Je vous respecte; vous parlez de « tuyaux ». Une partie du camping va être rénovée puisque la partie basse, je ne sais pas ce qu'elle adviendra, mais je pense qu'il faudra lui trouver une autre solution. La partie haute, et à partir de la moitié à peu près, doit être rénovée d'où l'investissement de 75 000 pour refaire les espaces.

#### Monsieur François CHENEAU

Madame ALBERT, je voudrais quand même rappeler que vous l'avez écrit et dit, vous aviez planifié le fait de faire partir les résidents du camping actuel par une politique volontariste, consistant à leur proposer des logements sociaux et pour ceux qui ne voulaient pas y aller, à augmenter considérablement les redevances du camping, de façon à les chasser par un argument financier. Vous avez voulu vider le camping, vous l'avez écrit noir sur blanc. Allez voir les documents du 20 février, la politique du camping, vous avez décidé de vider le camping par une politique tarifaire, parce qu'il y avait des gens qui voulaient rester au camping et vous ne vouliez pas qu'ils y restent.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Je n'ai pas signé cette lettre, ce n'est pas mon fait, je suis intervenue et j'intervenais au camping que sur la partie sociologique et sociale.

#### Monsieur François CHENEAU

Il n'empêche que la politique de l'ancienne municipalité au niveau tarifaire était quand même de vider le camping de ses occupants pour remplir les logements sociaux, qu'on n'arrivait peut être pas à remplir. Vous l'avez dit, la politique tarifaire était là pour inciter fortement par des tarifs prohibitifs les personnes qui ne voulaient pas s'en aller à les faire partir du camping, c'est écrit noir sur blanc, c'est la réalité. Nous, ce que nous voulons, c'est que les gens puissent garder leur liberté de choix, que nous n'avons pas à leur imposer d'aller dans des logements où ils ne veulent pas aller. Nous avons simplement comme devoir de leur offrir un cadre de vie et de résidence le plus agréable possible et le plus abordable possible dans la structure municipale du camping des Tanières. C'est ça notre devoir, c'est de ne pas contraindre les gens, c'est de respecter leur choix et de leur offrir dans le cadre de ce choix, la structure la mieux adaptée, la plus décente et la plus accueillante.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Je suis d'accord, mais sur le pourcentage de gens qui reste actuellement au camping c'est un pourcentage difficile à appréhender et je souhaite vraiment cette étude, parce qu'on ne peut pas faire n'importe quoi, les gens qui sont restés au camping c'est qu'ils n'ont pas d'autre solution, ce ne sont pas des gens fragiles, ce sont des gens qu'il faut aider, les aider en mettant des mobil homes de 4 personnes, je ne sais pas, ce n'est peut être pas pour eux les mobil-homes de 4 personnes. Qu'est ce qu'on entend par restructurer le camping? je trouve que c'est une question de fond et c'est pour ça que ce soir on aurait souhaité que cette étude de fond soit faite, pas seulement dire « moi je les installe dans le fond là-bas, dans le 4 places ». Ce n'est pas ça que je veux entendre, pas du tout, c'est une étude de fond sur les gens qui sont au camping. Est ce qu'on doit garder le camping? Comment on garde le camping? Quelle est la vocation de ce camping? Ce sont les questions que nous nous sommes posées.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

C'est une affaire qui est à peu près claire, le camping en l'état est trop grand actuellement et ne répond plus aux besoins, et les gens qui restent là n'iront pas dans les mobil home, c'est clair. On va refaire du camping ce qu'il était prévu, c'est-à-dire des gens qui viennent en déplacement et qui, ne trouvant pas de place à l'hôtel, pourront venir au camping.

#### **Madame Viviane ALBERT**

Etes-vous allés dans les vieilles caravanes pourries? Vous croyez que c'est un choix volontaire?

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Il y a 8 jours, j'ai fait toute la tournée du camping.

#### Monsieur Rémy KLEIN

Je voulais simplement dire à Madame ALBERT qu'il ne faut pas perdre de vue, qu'en 2015 c'est le grand arrêt de la raffinerie et je trouve qu'investir dans 4 mobil homes, ce n'est pas faire n'importe quoi, et c'est le printemps 2015 si on fait l'empilement du temps, c'est quasiment demain entre l'achat-l'installation et ce n'est quand même pas une dépense qui me paraît tout à fait excessive et au contraire elle sera utile dans le cadre de ce grand arrêt qui se profile.

#### **Monsieur le Maire**

Je précise en complément de ce que vient de dire Rémy que nous aurions pu nous lancer dans l'acquisition, vu que nous avons un excédent sur ce budget annexe, un excédent important au niveau de l'investissement du camping, nous aurions pu faire le choix d'acheter plus que 4 mobile homes au cours de cette année. Là. nous restreignons parce que nous faisons une expérience sur 4 mobil home. Ca nous paraît tout à fait raisonnable, on aurait pu envisager plus. Un élément qui n'est pas c'est qu'il faut rappeler que lorsqu'on fait l'acquisition de ces totalement neutre. mobil-homes et qu'ils sont mis en location, cela va générer des recettes de fonctionnement pour le budget du camping, ça n'est pas totalement neutre. Si on a un camping avec du personnel et qu'on n'a pas d'occupants et pas de mobil homes on va encore avoir moins de recettes, si on a des occupants dans les mobil homes ca générera automatiquement des recettes et on pourra envisager sur la base de cette expérience acquérir plus de mobil homes si ça répond à un besoin constaté usagers pour développer ce type d'hébergement, car il ne nous a jamais paru que le camping devait être condamné, il doit s'adapter parce qu'il a un certain âge, il doit se s'adapter aux nouveaux besoins des usagers, des travailleurs en déplacement et des autres, de ceux qui sont en difficultés, je suis d'accord Madame ALBERT. il faut des réponses sociales aux problèmes sociaux. Mais il n'y a pas forcément que des problèmes sociaux au sein des résidents du camping. Il y a des gens aussi, pour certains, pour qui ça peut être un choix, qu'il faut respecter aussi. Il faut une réponse adaptée, on est d'accord, justement en ne faisant l'acquisition que de 4 mobil home, on n'obère pas les choix du futur concernant l'évolution de ce camping. Ca nous paraît une réponse à la fois proportionnée et prudente par rapport à l'avenir du camping qui n'est pas décidé ce soir par l'achat de 4 mobile-home, où tout peut être rediscuté à l'avenir mais c'est une expérience qui nous paraît importante à faire et qui ne présente aucun risque, qui ne présente que des avantages pour la commune. Comme l'a dit Rémy KLEIN, pensons à la venue proche des grands arrêts de la raffinerie. Il faudra que la capacité d'hébergement sur la commune s'adapte au mieux possible pour éviter que les salariés aillent se loger et consommer ailleurs qu'à DONGES, parce que l'intérêt est de faire en sorte que DONGES ait le maximum de retombées de ce pic d'activités et d'animations lié aux grands arrêts de la raffinerie. Faisons en sorte de retenir le maximum de population sur notre territoire. commerçants en seront les bénéficiaires et ça ne pourra que générer de la prospérité pour notre commune.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 20 POUR

Εt

#### \* 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

→ APPROUVE le Budget Primitif du Budget Annexe 2014 du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement "Les Tainières" (M4) –partie « camping »- tel que présenté en annexe.

#### BP 2014 DU BUDGET ANNEXE CAMPING

				SECTION D'EXP	LOITATION				
DEPENSES					RECETTES	M4			
ARTICLE	LIBELLE	TOTAL 2013	CA 2013	BP 2014	ARTICLE	LIBELLE	TOTAL 2013	CA 2013	BP 2014
002	déficit antérieur reporté			16 742.87 €					
6061	fournitures non stockables (eau, carb, élec, gaz)	42 000.00 €	43 481.91 €	43 100.00 €	002	excédent antérieur reporté	4 659.00 €	4 659.84 €	- €
6063	fournitures d'entretien	5 350.00 €	4 494.28 €	4 500.00 €	706	prestations de service. Régie	192 141.00 €	165 731.56 €	207 950.00 €
6064	fournitures administratives	100.00€	38.32 €	50.00€	706	prestations de service. Régie AIRE GDV	14 000.00 €	16 321.84 €	16 000.00€
6152	entretien biens immobiliers	2 150.00 €	1 699.03 €	2 000.00€	706	refacturation Régie AIRE GDV		6 066.37 €	6 100.00€
61551	entretien matériel roulant	900.00€	730.13 €	- €	758	produits divers de gestion courante	100.00€	2.24€	10.00€
61558	entretien autres biens mobiliers	550.00€	337.50 €	400.00€	778	autres produits exceptionnels	100.00€		
6156	maintenance (nouveau : logiciel SYDEV)	200.00€	215.40 €	570.00€					
618	divers (prédiagnostic, formation logiciel)	900.00€	740.00€	- €					
6227	frais d'actes, contentieux	1 000.00€	834.61 €	850.00€					
6231	annonces et insertions (pages entreprises)	250.00€		- €					
6236	catalogues & imprimés	- €		- €					
6262	frais de télécommunications	1 600.00€	1 783.20 €	1 850.00 €					
627	services bancaires (CB, ch vacances)	400.00€	236.13 €	270.00€					
637	autres impôts & taxes (TEOM, TF)	500.00€	407.00€	420.00€					
TOTAL 011		55 900.00 €	54 997.51 €	54 010.00 €					
6218	ajustement personnel mis à disposition	68 200.00 €	67 923.00 €	70 000.00€					
O22	dépenses imprévues	- €		7.13€					
	créances admises en non-valeur	14 500.00 €	12 042.41 €	3 000.00€					
	reversement au budget ville recettes régie AIRE G		10 391.00 €	16 000.00€	)				
	reversmt au budget ville recettes 2013 régie AIRE	GDV		6 000.00€	≥ 28 100 €				
	régie d'avances AIRE		6 066.37 €	6 100.00€	J				
TOTAL 65		28 500.00 €	28 499.78 €	31 100.00 €					
673	titres annulés s/ex.antérieur	230.00€	- €	- €					
678	autres charges exceptionnelles	170.00€	138.66 €	200.00€					
TOTAL 67		400.00€	138.66€	200.00€					
6811/042	Dotation aux amortissements	58 000.00 €	57 965.77 €	58 000.00 €					
O23	virement à la section investissement								
TOTAL DEPE	ENSES	211 000.00 €	209 524.72 €	230 060.00 €			211 000.00 €	192 781.85 €	230 060.00 €

#### BP 2014 DU BUDGET ANNEXE CAMPING

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES RECETTES

ARTICLE	LIBELLE	CA 2013	REPORTS 2013	BP 2014	ARTICLE	LIBELLE	CA 2013	BP 2014
2051	logiciel de gestion emplacements	2 030.00 €		- €	001	excédent antérieur reporté	204 354.28 €	248 974.35 €
2153	Acquisition & installation de 4 mobil ho	mes		80 000.00€	1641	emprunts en euros		0.65€
2135	reprise 2 bornes distribution élect.	3 647.06 €	12 893.00 €	3 000.00 €				
	Divers agencements de terrains			120 000.00 €	2805/040	amortissement de logiciels		1 020.00 €
2188	sèche-linge avec monnayeur	- €	2 883.00 €		28121/040	amort agencements terrains nus	3 185.57 €	3 200.00 €
2315	travaux mise aux normes en vue	7 668.64 €		75 000.00 €	28125/040	amort agencements terrains bâtis	47 339.65 €	47 340.00 €
	obtenir le classement 1*				28135/040	amort constructions	2 584.79 €	3 500.00 €
					28157/040	amort matériel outillage voirie	888.64 €	900.00€
					28182/040	amort matériel transport	1 234.75 €	- €
					28183/040	amort matériel de bureau & inform	276.00 €	300.00€
O20	dépenses imprévues	- €		13 199.00 €	28184/040	amort mobilier	557.65 €	130.00€
					28188/040	amort autres immos corporelles	1 898.72 €	1 610.00 €
					021	virement		
TOTAL DE	EPENSES	13 345.70 €	15 776.00 €	291 199.00 €	TOTAL RECE	ETTES	262 320.05 €	306 975.00 €
			200.07	75 00 <del>6</del>				

306 975.00 €



Etat II-2

Exercice 2013

#### 27400 - CTRE ACCUEIL TAINIERES DONGES

# RÉSULTATS D'EXÉCUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISÉS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT: 2012	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT: EXERCICE 2013	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2013	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2013
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					i
TOTAL I	***				
II - Budgets des services à					
caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à					
caractère industriel	·				
et commercial					
CTRE ACCUEIL TAINIERES DONGES					
Investissement	204 354,28	0,00	44 620,07	0,00	248 974,35
Fonctionnement	4 659,84	0,00	-21 402,71	0,00	-16 742,87
Sous-Total	209 014,12	0,00	23 217,36	0,00	232 231,48
TOTAL III	209 014,12	0,00	23 217,36	0,00	232 231,48
TOTAL I + II + III	209 014,12	0,00	23 217,36	0,00	232 231,48

23

## Délibération n° 4 : Budget général : attribution des subventions aux associations pour 2014

Rapporteur: Monsieur le Maire

#### **Exposé**

La Commission Finances du 17 avril dernier a examiné les demandes de subventions aux associations pour 2014.

Le récapitulatif est décrit dans le tableau ci-annexé.

#### **Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les montants des subventions par catégories, selon un taux directeur de +1%, exception faite des associations sportives dont le montant résulte d'un calcul en fonction du nombre de licenciés et de l'OSCD (délibération du Conseil Municipal n°6 du 16 décembre 2013). Pour les associations ayant transmis une demande inférieure au calcul résultant de ce principe ou de toute autre délibération, c'est le montant de la demande qui est attribué.

En conséquence, les subventions totalisent :

- « Subventions ordinaires aux organismes de droit privé »: 812 000 €,
- « Subventions exceptionnelles de droit privé » : 1 000 €.

La commission Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 17 avril 2014.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Monsieur Mikaël DELALANDE

Bien entendu, je voterai les subventions proposées mais je ne participerai pas au vote concernant la ligne du Comité de Jumelage.

#### Monsieur Alain CHAZAL

Juste une question Madame ARDEOIS, ce n'est pas une fixette que je fais, mais vous connaissez mon attachement aux affaires scolaires. Il était coutume d'accorder une subvention de 1 000 € à l'ensemble des écoles publiques pour l'aide au financement des voyages scolaires, la répartition de ces 1 000 € était laissée à l'initiative des directrices d'écoles, peut être que je ne les ai pas identifiés et je m'excuse. Je voudrais savoir si cette disposition que nous avions prise, vous comptez continuer à la prendre. Ou les 1 000 € sont-ils inclus dans le tableau des subventions que vous nous proposez ?

#### Monsieur le Maire

C'est inclus dans le tableau des subventions

#### **Monsieur Alain CHAZAL**

Les 1 000 € sont bien plus inclus dans le tableau des subventions.

#### Monsieur le Maire

Pour ce qui concerne les écoles primaires, il n'y a pas eu de demande spécifique de subvention.

#### **Monsieur Alain CHAZAL**

Si en cours d'année, il y a une demande qui est faite parce que de mémoire il y avait des demandes qui étaient en cours, est-ce que vous comptez maintenir ces subventions pour les voyages scolaires ?

#### Monsieur le Maire

Vous avez un montant de crédit pour les subventions et vous avez dans ce montant une somme qui n'est pas affectée et qui pourra donc répondre.

#### Monsieur Alain CHAZAL

J'ai bien entendu que si les demandes étaient faites, vous abonderiez dans ce sens là.

#### Monsieur le Maire

S'il y a de l'argent dans les crédits qui sont votés, s'il reste de l'argent.

#### **Décision**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 26 POUR

Εt

\* 3 ABSTENTIONS

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

→ ALLOUE aux ASSOCIATIONS et ORGANISMES indiqués dans l'annexe jointe le montant respectif des subventions 2014

En ce qui concerne la subvention allouée au Comité de Jumelage, le vote est le suivant :

- \* 25 POUR
- \* 1 NON PARTICIPATION AU VOTE : Monsieur DELALANDE Mikaël

Εt

\* 3 ABSTENTIONS

Madame ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

V.	SUBVENTIONS 20					
	MONTANTS MA	NDATES 2013	MONTANTS 2014			
Organisme ou association	ordinaire	exceptionnelle	ordinalre	sportives : complémentai res versées	exceptionne	
Amicale Laïque de Donges	1 830 €		0 €			
Animation Revinoise	222 €		224 €			
Autour des "Brouzils"	215 €		215 €			
Club Dongeois de l'Age d'Or	714 €		721 €			
Comité de Jumelage	5 200 €		5 250 €			
Comité des Fêtes	3 530 €		3 540 €			
Donges Accueil (AVF)	1 140 €		1 130 €			
Groupe Artistique Dongeois	4 890 €		4 890 €			
.égend'er	220 €		220 €			
Essaim de Mireille	250 €	250 €	253 €			
Aube y naît	215 €		215 €			
es ZIX	250 €	250 €	253 €			
/ilarem tournage film "Les tireurs de feu" à Donges		300 €	0 €			
otal Subventions culture/loisirs	18 676 €	800 €	16 911 €		0	
ADVC)-Association Nationale des Veuves Civiles	110 €		110€			
Amicale des Donneurs de Sang de Donges	830 €		838 €			
N.A.T.H. (accidentés travail & handicapés)	240 €		242 €			
Assoc <sup>e</sup> Le Tour de France de l'Amitié*	2.00	300 €	0€			
otal Subventions social/caritatif	1 430 €	300 €	1 190 €		0	
					,	
Amicale des sapeurs pompiers de Donges	4 137 €	543 €	4 179 €			
Association jeunes sapeurs pompiers Estuaire	213 €		215 €			
Club "C.P.N." Les Mulots Chevelus	155 €		156 €			
N.A.C.A. (anciens combattants Algérie)	293 €		293 €			
Asso dongeoise des Zones à Risques & PPRT	505 €		510€			
otal Subventions divers environnement	5 303 €	543 €	5 353 €		(	
C,O,S départemental 44	10 000 €		13 000 €			
COS Local (calcul 1,66% masse salariale de n-1)	57 280 €		55 000 €			
OSCD (frais personnel inclus)	400 540 6		652,000,6			
	496 540 €		653 000 €			
otal subventions à caractère général	563 820 €	0 €	721 000 €		(	
A.P.E.L St Joseph	633 €		633 €			
Association Coopérative Casanova	4 741 €		4 788 €			
Assoc® Coopérative AIME CESAIRE	6 438 €		6 502 €			
Coles Elémentaires - classes de découverte Association Coopérative La Pommeraye	4 802 €		4 778 €			
F.C.P.E.	1 515 €		1 500 €			
oyer Socio-Educatif Collège	6 761 €		6 486 €			
Collège Arthur Rimbaud classes découv. Voyages édu			0 400 €			
O.G.EC. Saint-Joseph	3 711 €		3 748 €			
Prévention Routière	300 €		303 €			
A.P.E La Pommeraye	354 €		357 €			
otal associations scolaires	29 255 €	0 €	29 095 €			
Cie Les Flèches Dongeoises	0€			1 892 €		
Donges football Club	5 549 €		5 319 €	1 815 €		
Envolée sportive dongeoise	1 070 €	1 000 €	830 €	67 €		
Espérance Sportive Dongeoise. E.S.D.	1 725 €		1 525 €			
S.D. Tennis						
S.D. Pétanque						
E,S,D, Badminton						
ull Contact	1 360 €	1 000 €	1 411 €			
land ball Donges Atlantique	1 382 €		1 591 €	670 €		
Office Municipal des Sports	4 000 €		4 500 €			
Poséidonges	1 580 €		1 500 €			
RCD Ominisports	0.000.5		0.740	700 6		
Racing-Club Dongeois Basket	2 680 €		2719€	788 €		
Racing-Club Dongeois Tennis	425 €		561 €	60 €		
Tennis de table Donges Besné	255 €		374 €	430 €		
Sport Karaté Club Dongeois	1 155 €		1 105 €			
Jnion Cycliste Dongeoise J.N.S.S. (Union Nationale Sport Scolaire)	940 €		940 €	343 €		
J.S.E.P. (Union Nationale Sport Scolaire)  J.S.E.P. (Union Sportive Ecoles Publiques)	1 750 €		2 000 €			
lust' dance (ex SKCDO)	7 000 €		5 980 €			
Total associations sportives	32 051 €	2 000 €	31 965 €	-		
TOTAL MANDATE	650 536 €	3 643 €	805 514 €	6 349 €		
SUBVENTIONS NON AFFECTEES SPORTIVES	000 000 €	0 040 6	300 014 6	0 040 €		
			407			
SUBVENTIONS NON AFFECTEES AUTRES	4 464 €	7 €	137		1 000	
TOTAL						
	855 000 €	3 650 €	812 000 €	6 400 €	1 000	
NSCRIT AU BP						
NSCRIT AU BP						
NSCRIT AU BP une subvention à une association non dongeoise par an	496 540 €		653 000 €			
		OSCD hors OSCD	653 000 € 159 000 €			

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal /25 avril 2014

Délibération n° 5 : Budget Général de la commune et budget annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » : plan d'amortissement

Rapporteur : Monsieur le Maire

# **Exposé**

Le plan d'amortissement des biens doit être fixé par chaque nouvelle assemblée délibérante pour la durée de sa mandature, pour les budgets concernés.

# **Proposition**

Il est donc proposé au Conseil Municipal de fixer les durées d'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles, pour chaque catégorie de biens, en application des nomenclatures budgétaires et comptables du Budget Général (M 14) et du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières » (M 4), tels que proposés en annexe.

La commission Finances a émis un avis favorable à cette proposition le 17 avril dernier.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Monsieur le Maire

Vous avez le plan d'amortissement. Vous avez la catégorie des immobilisations, leur nature, le compte sur lequel s'est inscrit et la durée de l'amortissement proposée.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 20 POUR

Εt

#### \* 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

→ APPROUVE les plans d'amortissements du Budget Général et du Budget Annexe du Centre d'Accueil des Travailleurs en Déplacement « Les Tainières », tels que présentés en annexe, applicables pendant la durée du mandat.

# PLAN D'AMORTISSEMENT BUDGET GENERAL

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur 1 an : 3 000 € TTC

CATEGORIE	NATURE	COMPTE	DUREE
	frais d'études, d'élaboration, de modification et de révision des documents d'urbanisme	202	5 ans
		2031 (non suivi de travaux)	5 ans
		2032	5 ans (1an en cas d'échec de projet)
		2033 (non suivis de réalisation)	5 ans
Immobilisations incorporelles		*	5 ans (pour les biens mobiliers, matériel et études)
	subventions d'équipement versées	204	10 ans (pour les biens immobiliers et infrastructures)
	concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	205	2 ans
	autres immobilisations incorporelles	208	5 ans
L	plantations d'arbres et d'arbustes	2121	15 ans
Immobilisations corporelles: agencements, aménagements de terrains, constructions	autres agencements et aménagements de terrains Columbariums, espaces cinéraires constructions : immeubles de rapport	2128 21316 2132	15 ans 15 ans 15 ans
CONSTRUCTIONS	constructions : installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135, 2138	15 ans

CATEGORIE	NATURE	COMPTE	DUREE
	matériel classique	21568, 2158, 2188	10 ans
	coffre-fort	2188	20 ans
	équipement de cuisine	2188	10 ans
Immobilisations	équipement sportif	2188	10 ans
corporelles : biens meubles	installations de voirie	2152	20 ans
renouvelables	autre matériel et outillage de voirie	21578	10 ans
	matériel de bureau	2183	8 ans
	matériel informatique	2183	4 ans
	mobilier	2184	15 ans
Immobilisations	matériel roulant de voirie	21571	8 ans
corporelles : matériel roulant	matériel de transport (véhicules administratifs)	2182	8 ans

# PLAN D'AMORTISSEMENT BUDGET ANNEXE

# CENTRE D'ACCUEIL DES TRAVAILLEURS EN DEPLACEMENT ET DES GENS DU VOYAGE "LES TAINIERES" (M4- HORS TAXES)

Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur, ou dont la consommation est très rapide, s'amortissent sur 1 an : 2 500 € HT

CATEGORIE	NATURE	COMPTE	DUREE
Immobilisations incorporelles	frais d'études, de recherche et de développement, frais d'insertion	203	5 ans
	concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires (logiciels)	205	2 ans
	agencements et aménagements de terrains	2121, 2125, 2128	15 ans
	installations générales, agencements, aménagements des constructions	2135, 2138	15 ans
	installations, matériel et outillages techniques	215	10 ans
Immobilisations corporelles	installations générales, agencements, aménagements divers (jeux)	2181	5 ans
	matériel de transport	2182	8 ans
	matériel de bureau	2183	8 ans
	matériel informatique	2183	4 ans
	mobilier	2184	15 ans

# Délibération n° 6 : Aménagement sécurité au titre de la répartition du produit des amendes de police 2013

Rapporteur : Monsieur le Maire

# **Exposé**

Le Conseil Général subventionne certains aménagements de sécurité proposés par la Collectivité au titre de la répartition du produit des amendes de police relatives à la circulation routière.

La rue des Herlains est un axe majeur du centre ville de la commune puisqu'elle draine les différents établissements scolaires (Collège, Ecoles primaires et maternelles).

De nombreuses plaintes de riverains font état du non respect de la limitation de vitesse sur cette portion de rue.

La rue des Herlains fait l'objet d'une requalification totale (effacement des réseaux souples, reprises des revêtements de la chaussée et des trottoirs).

Afin de sécuriser cet axe, il est envisagé la mise en place d'un dispositif de type plateau surélevé au carrefour entre la rue des Herlains, la rue d'Artois et l'avenue Pellissier.

Cet aménagement doit répondre aux objectifs suivants :

- la réduction de la vitesse sur la rue des Herlains,
- le respect du régime de priorité à droite existante,
- la sécurisation de la traversée piétonne.

## **Proposition**

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'approuver le programme relatif à ces travaux estimés à 28 012,21 € HT
- de solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour cet aménagement.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

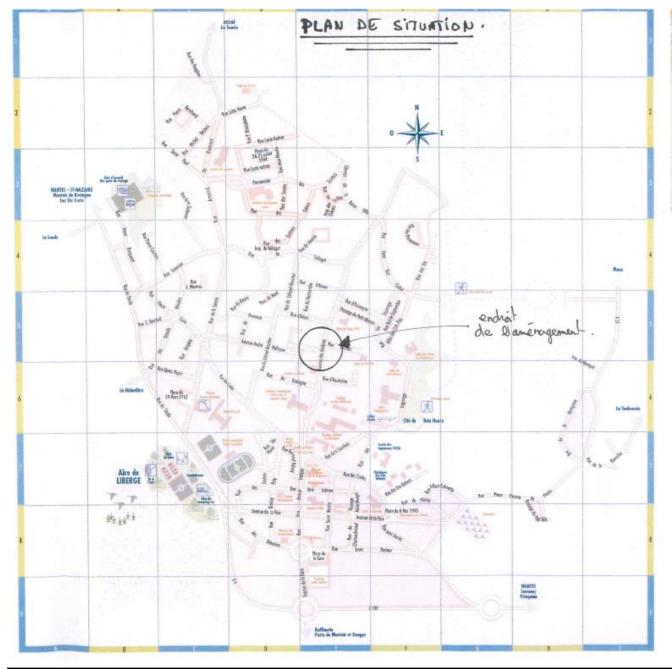
- **→ APPROUVE** cet aménagement
- → SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Général 44.

# AMENAGEMENT SECURITE AU TITRE DE LA REPARTITION DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2013

# Réalisation d'un plateau surélevé Carrefour des Herlains / rue d'Artois / avenue Pellissier

N°	Désignation	U	Qté	PU HT	Montant HT	
VOIRIE						
*	Démontage de bordures	ml	92,00	6,29€	578,68€	
*	Terrassement en déblais	m³	32,00	16,96 €	542,72 €	
*	T2 en vue de 2 cm	ml	92,00	22,90€	2 106,80 €	
*	GNT B 0/31.5	m³	20,00	37,25 €	745,00€	
*	EME (ép: 0,10 m)	m²	318,00	15,91€	5 059,38 €	
*	BBSG 0/10 (ép: 0,05 m) grenaillé	m²	318,00	18,00€	5 724,00 €	
*	BB 0/6 clair pour trottoirs	m²	289,00	22,67€	6 551,63 €	
*	PVC Ø 200 mm	ml	18,00	58,00€	1 044,00 €	
*	grille 750 x 300	U	6	300,00€	1 800,00 €	
Sous total						
	SIGNALISATION HORIZONTALE et VERTICALE					
*	Marquage pour rampant du plateau en résine à chaud	m²	25,00	12,00€	300,00€	
*	Dalle pododactile	ml	24,00	45,00€	1 080,00 €	
*	Panneau A2b	U	4	165,00€	660,00€	
*	Panneau C27	U	4	175,00€	700,00€	
*	Panneau B14	U	4	280,00€	1 120,00 €	
Sous total					3 860,00 €	
Total HT					28 012,21 €	
TVA 20,00 %				5 602,44 €		
Total TTC					33 614,65 €	

le 01 avril 2014





#### Répertoire des lieux-dits

- A... / H abbé Margat (passage) 14 Miscos (me d') 5 Ampère (me)
- Anjou (rue d')
  Aquitaire (rue d')
- III / Gill Arios (sue de l')
- 17/43 Aubrox (rue Lucie) 15/45 Auvergne (rue d')
- 15,45 Bershord (ne Gorde) 17 Bershord (ne Fierre)
- DIVIN Bouther (noe du Colonel) DIVIN Bouloy Poty (ree) DivIN Bretagne (ree de)
- Codou (rue René Suy)

  Colmatte (rue Albert)

  Costars (rue des)

  Chateaubriand (rue de)
- Chateaubriand (rue de)
  Clas Galants (rue des)
  Cots Prés (allie des)
  (14774 Courtois (rue Pierre)
- D.C./C. Deshois (no Michel)
- E. D. / H. Ecoles (no des)
- Ecottais (gromenode des)
  Erobles (ne des)
- F..... | Fougères (sue des)
- Gore (piece de la)

  Gore (piece de la)

  Gramont (rue Armand de)

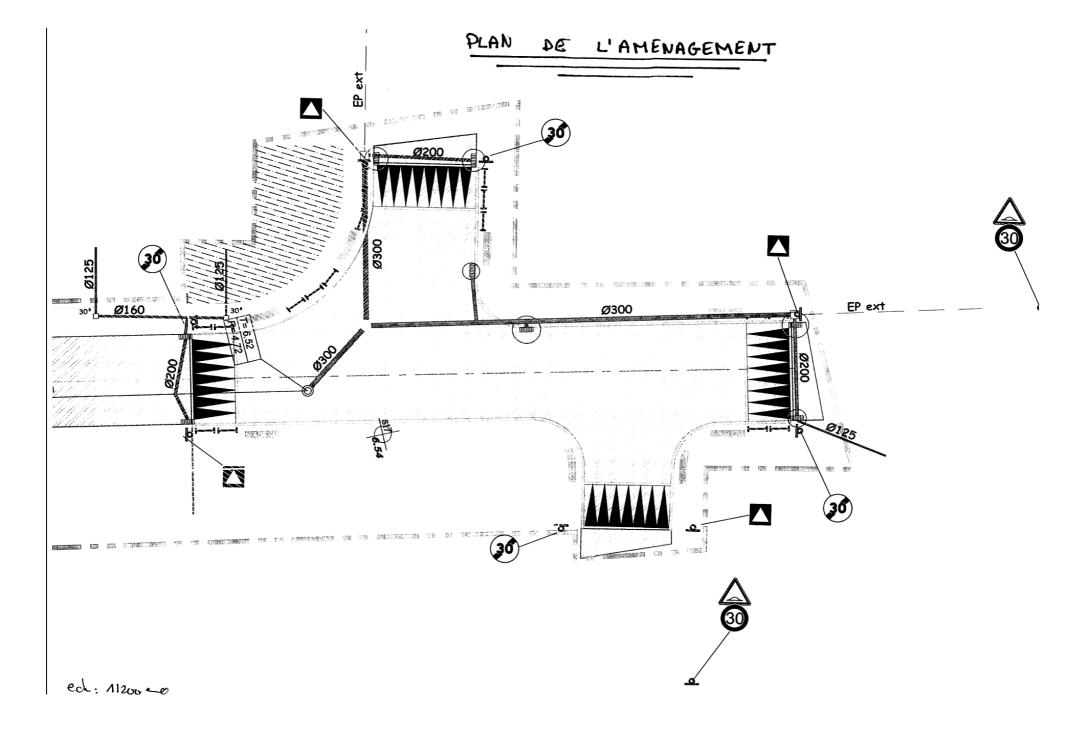
  Grands Mookes (rue des)
- H. Molgon (rue Vice Arnirol)
  H Hour Gits (possage du)
  Herbins (overne des)

- 1...... I fis (nue des)
- J..... (III Jourés (nue Jeon)
  L. J. (I.) Loënnec (nue řeně)
  Loponge (nue Léo)
  Lavoisier (nue)
- M..... Mortigné (imposse de)

  Mortignère (rue de la)

  Métainies (rue des)
- Memoz (rue)
  | Noolis (rue Jeas)
  | Noolis (rue Jeas)
- Nomandie (rue de)
- P. Poix (avenue de la)
  Polissy (see Bernard)
  (Papin (see Berns)
- Postou du Messis (rue Pierre)
  DVIII Postour (rue Louis)
  Pollissier (ovenue André)
- Place du 8 Mai 1945 Place du 19 Mars 1962 Primevères (rue des)
- Provence (rue de)
  Place 24-25 Juillet 1944
- R..... | Rivaudois (rue de la)
- Soint-Norin (rue)
  Soint-Paul (rue)
  Soint-Paul (rue)
  Sointe-Morie (rue)
  Soncie (rue de la)
- September (no Bulcie)
   Sorbiers (noe des)
   Sorbiers (noe de la)
- Souchais (rue de la)
  Stade (rue du)
- T..... Tréloget (rue de)
- V..... Vendée (rue de)

  Vone (rue Jules)



Délibération n° 7: désignation d'un représentant de la commune de DONGES à la commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement de commandes relatif au marché public de télécommunications (fourniture d'appareils de téléphonie fixe et mobile avec les services associés)

Rapporteur : Monsieur le Maire

# **Exposé**

Afin de répondre aux besoins des services, il s'avère nécessaire de lancer un marché public de télécommunications ayant pour objet la fourniture d'appareils de téléphonie fixe et mobile avec les services associés.

Afin de bénéficier de conditions de prix globalement plus avantageuses, il apparaît souhaitable de constituer un groupement de commandes, en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics, avec les communes de BESNE, DONGES, MONTOIR DE BRETAGNE, ST-ANDRE DES EAUX, PORNICHET, LA CHAPELLE-DES-MARAIS, ST-MALO DE GUERSAC, ST-NAZAIRE, TRIGNAC, le CCAS de la Ville de ST NAZAIRE et la CARENE.

La convention constitutive de ce groupement de commandes en fixe le cadre juridique et fixe les relations des entités membres basées sur la concertation. Elle désigne la CARENE ST NAZAIRE Agglomération comme coordonnateur du groupement.

A ce titre, la CARENE ST NAZAIRE Agglomération sera chargée de l'organisation de l'entière procédure de mise en concurrence conformément aux règles applicables à la commande publique et notamment selon les dispositions de l'article 8-VII-1° du Code des Marchés Publics. La commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement sera celle du coordonnateur selon les dispositions de la convention de constitution du groupement.

Cette convention prévoit dans son article 5 que la commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement est composée d'un représentant par entité.

# **Proposition**

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention,
- de désigner un représentant titulaire et son suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres ad-hoc du groupement de commandes relatif aux télécommunications coordonné par la CARENE ST NAZAIRE Agglomération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 20 POUR

Εt

#### \* 9 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine – Monsieur DELALANDE Mikaël – Madame MISIN Christine

→ AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, reprenant les principes ci-dessus définis, ainsi que tout document s'y rapportant.

#### **⇒** DESIGNE :

Monsieur Jean-Paul ROULET comme représentant titulaire

et

#### Madame Claire DELALANDE comme représentant suppléant

de la Commune de DONGES, afin de siéger à la commission d'appel d'offres du groupement de commandes relatif aux télécommunications coordonné par la CARENE ST NAZAIRE Agglomération.

# Convention constitutive Groupement de commandes

#### Article 8 du Code des Marchés Publics

#### MARCHE DE FOURNITURES COURANTES ET DE SERVICES

#### **TELECOMMUNICATIONS**

#### Entre:

- La **CARENE**, représentée par son Président, **Monsieur** ..., dûment habilité par délibération de Conseil Communautaire en date du ......
- Le CCAS de la commune de Saint-Nazaire, représenté par son Président,
- La commune de Besné, représentée par son Maire, **Madame** ..., dûment habilitée par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de La Chapelle des Marais, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Donges, représentée par son Maire, Monsieur François CHÉNEAU, dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du 25 avril 2014,
- La commune de Montoir de Bretagne, représentée par son Maire, Madame ..., dûment habilitée par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Saint-André des Eaux, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Pornichet, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Saint-Malo de Guersac, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Saint-Nazaire, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......
- La commune de Trignac, représentée par son Maire, Monsieur ..., dûment habilité par délibération de Conseil Municipal en date du ......

Ci-après désignés « les membres du groupement » ou « les entités membres »

Il a été convenu ce qui suit

#### ARTICLE 1 - OBJET DE LA CONVENTION:

Les entités membres entendent par la présente convention organiser un groupement de commandes, conformément aux dispositions de l'article 8 du code des marchés publics dans sa rédaction issue du décret n° 2006-975 du 1er août 2006 portant Code des Marché Publics,

Ce groupement est constitué aux fins de passation d'un marché de fournitures et de services pour la téléphonie fixe et mobile.

#### ARTICLE 2 – LE COORDONNATEUR

#### 2.1 Désignation du coordonnateur

Conformément aux dispositions du II de l'article 8 du code des marchés publics, les entités membres s'accordent pour désigner la CARENE Saint Nazaire Agglomération comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le présent code, à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs cocontractants.

#### 2.2 Missions du coordonnateur

Dans le respect du code des marchés publics, les missions du coordonnateur sont les suivantes :

- Définir l'organisation technique et administrative de la procédure de consultation, en concertation avec les membres.
- Faire réaliser toutes études nécessaires à la passation de ce marché
- Elaborer les cahiers des charges et constituer les dossiers de consultation des entreprises, concertation avec les entités membres.
- Définir les critères de sélection des candidatures et des offres en concertation avec les entités membres et les faire valider par l'ensemble des membres,
- Assurer l'envoi à la publication des avis d'appel public à la concurrence et le suivi de la procédure dématérialisée,
- Gérer la ou les procédures de consultation (retrait des dossiers, dépôt des offres...).
- Assurer le secrétariat de la Commission d'appel d'offres prévue à l'article 8 III du code des marchés publics (gestion des convocations, tenue des réunions, rédaction des procès-verbaux),
- Informer les candidats du résultat de la mise en concurrence, aviser les candidats non retenus et fournir les éléments de réponse au cas où l'un de ces derniers demanderait par écrit les motifs du rejet de sa candidature ou de son offre dans les conditions posées par le Code des Marchés publics,
- Procéder, le cas échéant, à la mise au point des marchés
- Signer, transmettre au contrôle de légalité et notifier le(s) marché(s) au(x) cocontractant(s),
- Répondre, le cas échéant, à toutes remarques et observations consécutives à l'examen du ou des marchés par les services chargés du contrôle de légalité en lien avec les entités membres
- Transmettre à chaque entité membre les pièces exécutoires du marché les concernant
- Procéder à la publication des avis d'attribution.

#### ARTICLE 3: MEMBRES DU GROUPEMENT

#### 3.1 Composition du groupement

Le groupement de commandes est constitué par :

- La CARENE Saint Nazaire Agglomération.
- Le CCAS de la commune de Saint-Nazaire.
- Les communes de Besné, Donges, Montoir de Bretagne, la Chapelle-des-Marais, Saint-André des Eaux, Pornichet, Saint-Malo de Guersac, Saint-Nazaire, et Trignac.

Dénommés « membres » du groupement de commandes, et signataires de la présente convention.

# 3.2 Obligations des membres du groupement

Chaque membre du groupement s'engage à :

- Prendre les délibérations ou décisions nécessaires à ce que son autorité exécutive puisse signer le marché le concernant,
- Transmettre un état de ses besoins dans les délais fixés par le coordonnateur
- Participer activement aux réunions du comité technique organisées par le coordonnateur du groupement pour la conduite de cette mise en concurrence dans les meilleures conditions opérationnelles et dans le respect du droit applicable (détermination des besoins, précisions à apporter dans le cadre de la mise en concurrence, analyse comparatives des offres notamment)
- Assurer l'exécution technique, administrative et financière de son marché une fois notifié,
- Le cas échéant, conclure les avenants ou autres actes d'exécution avec le(s) titulaire(s) du ou des marché(s) concerné(s)

#### ARTICLE 4 - PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS

Eu égard à l'objet et à l'estimation du marché, le coordonnateur, en concertation avec les entités membres, appliquera la ou les procédures les plus adéquates relevant du Code des marché publics.

#### ARTICLE 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)

Il est constitué une commission d'appel d'offres ad-hoc, commune aux membres du groupement ou bien la CAO du groupement est celle du coordonnateur et dans ce cas, l'analyse des offres serait concertée au travers d'un comité technique.

La présidence de cette commission est assurée par le représentant du coordonnateur.

La commission d'appel d'offres du groupement est composée d'un représentant de la commission d'appel d'offre de chaque membre du groupement, élu parmi leurs membres ayant voix délibérative.

Pour chaque membre titulaire doit être prévu un suppléant.

La commission d'appel d'offres a pour rôle, dans les conditions fixées aux articles 22 à 25 et suivants du Code des Marchés Publics, de procéder aux opérations de sélection et de choix du ou des cocontractants.

La commission d'appel d'offres dresse procès-verbal de ses réunions. Tous ses membres peuvent demander à ce que leurs observations soient portées au procès-verbal.

#### **ARTICLE 6 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

Les frais liés à la procédure de désignation du cocontractant et autres frais éventuels de fonctionnement ainsi que les frais de publicité liés à la passation du ou des marchés sont supportés par le coordonnateur du groupement.

#### ARTICLE 7 – RESPONSABILITÉ DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est responsable des missions qui lui sont confiées par la présente convention. Il fera son affaire de tous les risques pouvant provenir de son activité. Il est seul responsable, vis-à-vis des tiers, de tous dommages de quelque nature que ce soit découlant des missions visées à l'article 2-2 de la présente convention.

#### **ARTICLE 8 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention entre en vigueur à la dernière date de notification à toutes les entités membres. Elle prendra fin à la dernière date de transmission, à toutes les entités membres, du marché notifié dont l'objet est mentionné à l'article 1 de la présente convention.

#### **ARTICLE 9 – MODIFICATION OU RESILIATION**

Toute modification de la présente convention donnera lieu à l'établissement d'un avenant conclu dans les mêmes formes.

Chaque membre du groupement est informé qu'il ne peut se retirer du groupement de commande dès lors que la consultation des entreprises a été lancée.

#### ARTICLE 10 – CONTENTIEUX

A défaut d'accord amiable entre les parties, toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention ressort du Tribunal administratif de Nantes.

S'agissant des litiges opposant le groupement à tout requérant avant la notification du ou des marchés, seul, le coordonnateur sera habilité à agir en justice.

S'agissant des litiges opposant des membres du groupement à leur(s) cocontractant(s), chaque membre du groupement sera seul habilité à agir en justice, la présente convention ne produisant plus d'effet.

Fait en X exemplaires à Saint-Nazaire, le ...

# Délibération n° 8 : Rue Armand de Gramont : acquisition de la parcelle cadastrée section YK n° 378 appartenant à Monsieur et Madame POCHON Raynald

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

## **Exposé**

A l'occasion d'une division foncière intervenue chez un particulier, propriétaire d'un immeuble bâti sis 47 rue Armand de Gramont, il s'avère qu'une bande de terrain de 23 m², cadastrée section YK n° 378 appartenant au propriétaire, correspond à l'emprise de la rue.

# **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de régulariser cette situation ancienne en acquérant ladite parcelle auprès de Monsieur et Madame POCHON Reynald, au prix de 184 €, prix accepté par eux et qui a été défini par similitude avec des situations comparables, France Domaine n'ayant pas souhaité donné suite à notre demande d'estimation du fait d'une surcharge de travail.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

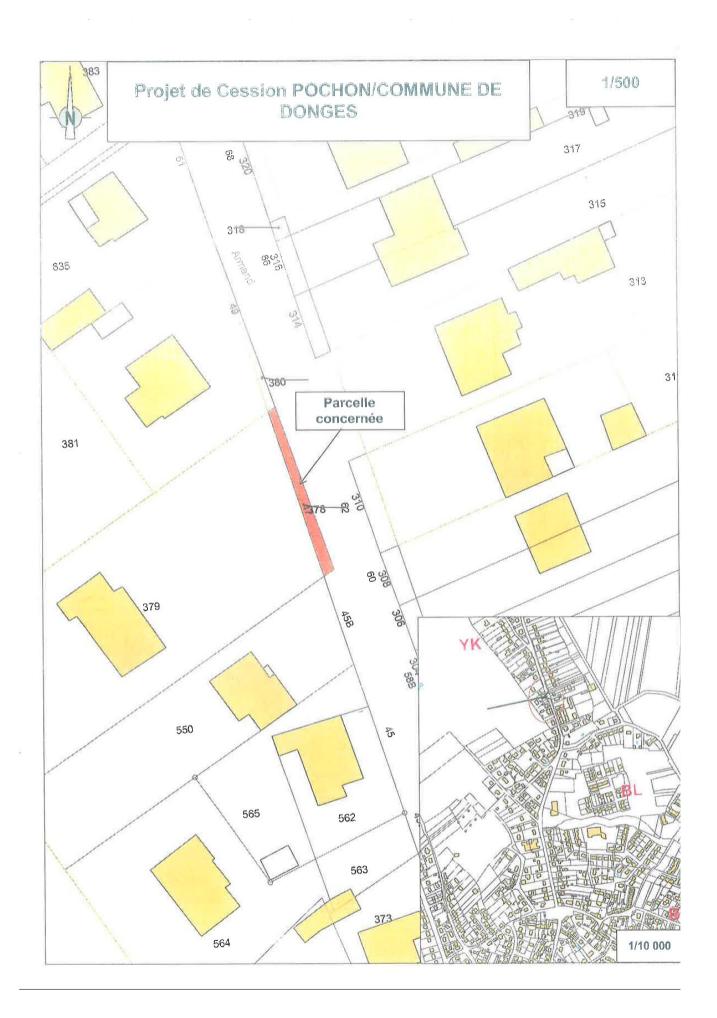
#### Monsieur le Maire

Il s'agit comme cela arrive toujours de régulariser une anomalie dans la délimitation des parcelles, c'est l'emprise de la rue mais qui était une propriété privée. Il est donc proposé de régulariser à un tarif tout à fait raisonnable cette situation.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- → APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section YK n° 378, correspondant à l'emprise de la rue Armand de Gramont, appartenant à Monsieur et Madame POCHON Raynald
- → AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.



# Délibération n° 9 : Le Pavillon : instauration d'une P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux)

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

## **Exposé**

Un certificat d'urbanisme opérationnel pour détacher un lot à bâtir sis au lieudit "Le Pavillon" a été délivré le 28 mars 2014, en mentionnant qu'une P.V.R. sera instituée ultérieurement par le Conseil Municipal, en vue d'améliorer la desserte actuelle par le chemin rural jugée insuffisante.

Conformément à la délibération du conseil municipal du 26 juin 2008 instaurant le principe de la Participation pour voirie et réseaux (P.V.R.), il convient de mettre à la charge des propriétaires riverains concernés 100% du coût des travaux.

# **Proposition**

Il est proposé au Conseil Municipal de mettre en œuvre les dispositions suivantes :

Article 1 : engager la réalisation des travaux d'aménagement du chemin rural desservant le terrain, dont le coût total s'élève à 7 939,08 € HT.

**Article 2**: fixer à 7 939,08 € HT, la part du coût de l'aménagement du chemin mise à la charge des propriétaires fonciers riverains.

**Article 3**: les propriétaires fonciers concernés sont situés dans le périmètre reproduit selon plan ci-joint, soit un total de 500 m², considérant que les terrains qui supportent une construction déjà raccordée, ceux qui font l'objet de servitudes administratives dont l'édiction ne relève pas de la compétence de la commune de Donges ainsi que les terrains pour lesquels le réseau existant permet la délivrance des permis de construire, sont exclus.

**Article 4**: fixer à 15,88 € le montant de la participation par m² de terrain desservi (7 939,08 €/500m²)

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur Louis OUISSE**

Comme vous le voyez sur le plan, c'est une parcelle arrière qui est divisée et cette parcelle ne peut être desservie que par un chemin en alluvionnaire ocre. Il faudrait refaire une PVR, celle-ci ne sera faite que lorsque le terrain sera vendu.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 25 POUR

Εt

#### \* 4 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel –

▶ DECIDE de mettre en œuvre les dispositions contenues dans les articles 1 à 4 ci-dessus,



La question n° 10 concernant l'instauration d'une P.V.R. (Participation pour Voirie et Réseaux) à la Duchée est retirée de l'ordre du jour.

\*\*\*\*\*\*

Délibération n° 11 : Les Tainières : constitution d'une servitude au profit de la société ERDF pour régulariser la présence d'une ligne électrique souterraine

Rapporteur : Monsieur Louis OUISSE

## **Exposé**

En 2007, lors des travaux d'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage, sise au lieu-dit "Les Tainières", un câble électrique pour alimenter l'équipement a dû être posé sous la parcelle cadastrée section YK 147, alors propriété de la CARENE. Cet aménagement avait été l'occasion à l'époque, de signer une convention de servitude sans indemnité entre EDF et la CARENE.

Aujourd'hui, cette parcelle est devenue communale puisque c'est bien la commune qui est en charge de la gestion de cet équipement.

Il y a donc lieu d'établir une servitude entre la commune de DONGES et eRDF

# **Proposition**

Il est proposé aujourd'hui de conclure avec la société "Unité Réseau Electricité Pays de Loire", agissant pour le compte de "Electricité Réseau Distribution France", une convention de servitude en vue de permettre la poursuite de l'exploitation de cette ligne accompagnée des prescriptions habituelles pour ce genre d'ouvrage, notamment en ce qui concerne les plantations et les constructions nouvelles. Il est précisé que les frais afférents à cette affaire sont entièrement à la charge d'eRDF.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'UNANIMITE :

- **→ APPROUVE** le projet de constitution de droit de servitude susvisé,
- **→ AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature.

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, LE

A NANTES (Loire Atlantique), 25-27 rue de Bel Air, en l'Office Notarial ci-après nommé, A DONGES (Loire-Atlantique), en l'Hôtel de Ville, pour Monsieur le Maire

Maître Jean GASTE, Membre de la Société Civile Professionnelle « Bernard BREPSON, Didier THOUZEAU et Jean GASTÉ, notaires, associés d'une société civile professionnelle titulaire d'un Office Notarial » à NANTES, 1 place Aristide Briand, soussigné,

A RECU LE PRESENT ACTE CONTENANT CONSTITUTION DE SERVITUDE.

#### **ENTRE:**

La **COMMUNE DE DONGES**, collectivité territoriale, personne morale de droit public située dans le département LOIRE-ATLANTIQUE, ayant son siège social en l'Hôtel de Ville de DONGES (44480), identifiée au SIREN sous le numéro 214400525.

Ladite commune représentée par Madame Anne AUFFRET, Maire de ladite commune. Spécialement autorisé à réaliser la présente opération pour le compte de la commune de DONGES, aux termes d'une délibération du Conseil Municipal en date du dont copie de l'ampliation est demeurée ci-annexée après mention (ANNEXE 1)

Ci-après dénommé par abréviation « le constituant ou le propriétaire ».

**D'UNE PART** 

#### ET:

« UNITE RESEAU ELECTRICITE PAYS DE LOIRE », à NANTES, 13 Allée des Tanneurs,

Agissant pour le compte de :

La Société Anonyme à Conseil de Surveillance et Directoire dite « **ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE** », au capital de 270.037.000 euros ayant son siège social Tour Winterthur, 102 Terrasse Boieldieu 92085 PARIS La Défense Cedex, immatriculée sous le numéro 444 608 442 RCS NANTERRE.

Représentée par Madame Pascale MARTY, en sa qualité de Chargé d'Affaire Juridique à l'Unité Réseau Electricité Pays de Loire pour les départements de la Loire Atlantique et de la Vendée.

Agissant en vertu des pouvoirs qui lui ont été subdélégué par Monsieur Patrick JUS, Directeur de l'Unité Réseau Electricité Pays de Loire, élisant domicile à ANGERS (49100), 25 Quai Félix Faure.

Aux termes d'une substitution de pouvoir, en date à ANGERS du 1<sup>er</sup> juillet 2008, dont l'original est demeuré annexé à un acte contenant DEPOT DE PIECES reçu par Me Jean GASTÉ, notaire soussigné, en date du 17 juillet 2008.

Ci-après dénommée par abréviation « le bénéficiaire ».

**D'AUTRE PART** 

### **EXPOSE**

I°/ La Commune est propriétaire des immeubles dont la désignation suit :

# DESIGNATION Commune de DONGES (Loire Atlantique) Lieudit « LES TAINIERES »

Une parcelle de terrain, figurant au cadastre rénové de ladite commune de la façon suivante :

Section	Numéro	Lieudit	Contenance
YK	147	Les Tainières	0ha29a16ca

Un extrait de plan cadastral demeure joint aux présentes après mention. (ANNEXE 2)

Le propriétaire déclare, en outre, conformément au décret N° 70-492 du 11 juin 1970 que les parcelles désignées sont actuellement non exploitées.

II°/ ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE a déjà installé sur lesdites parcelles une ligne électrique souterraine.

III°/ En vue de permettre l'établissement et l'exploitation de ces lignes sur les parcelles concernées, la présente convention (ANNEXE 3) ayant pour objet de conférer à ERDF des droits plus étendus que ceux prévus par l'article 12 de la loi du 15 juin 1906, les parties ont convenu ce qui suit :

#### **CONSTITUTION DE DROIT DE SERVITUDE CS 85**

#### **ARTICLE 1**

Après avoir pris connaissance du tracé de la ligne souterraine sur la parcelle ci-dessus désignée (ANNEXE 4), le propriétaire reconnaît à ERDF, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- ⇒ Etablir à demeure, dans une bande de QUARANTE (40) centimètres de large, une ligne électrique souterraine sur une longueur totale d'environ QUATRE VINGT DIX (90) mètres, dont tout élément sera situé à au moins SOIXANTE-CINQ (65) centimètres de la surface après travaux.
- ⇒ Y établir à demeure, dans une bande susvisée la ligne de courant faible spécialisé sur la même longueur et dans les mêmes conditions.
- ⇒ Faire pénétrer de jour comme de nuit, sur le terrain, ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation des ouvrages ainsi établis.

Avertissement en sera donné aux intéressés par voie d'affichage en mairie et d'avis publié dans la presse, et, sauf cas d'urgence, préalablement aux travaux.

#### **ARTICLE 2**

Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance de la ou des parcelles mais renonce à demander pour quelque motif que ce soit l'enlèvement ou la modification des ouvrages désignés.

Il s'engage en outre, dans la bande de terrain définie à l'article 1er, à ne faire aucune modification du profil du terrain, construction (sauf murette ne dépassant pas quarante centimètres (40 cm) tant en profondeur qu'en hauteur au-dessus du sol), plantation d'arbres ou d'arbustes ni aucune culture préjudiciable à l'entretien, à l'exploitation et à la solidité des ouvrages ou à la sécurité.

#### Il pourra toutefois:

- ⇒ Elever des constructions de part et d'autre de cette bande à condition de respecter entre les dites constructions et l'ouvrage visé à l'article 1<sup>er</sup> les distances de protection prescrites par les règlements en vigueur.
- ⇒ Planter des arbres de part et d'autre des lignes électriques souterraines à condition que la base du fût soit à une distance supérieure à un mètre et cinquante centimètres (1,50 m) des ouvrages.

#### **ARTICLE 3**

Les dégâts qui pourraient être causés aux cultures et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, de l'entretien et de la réparation de l'ouvrage (à l'exception de l'enlèvement, de l'abattage ou du dessouchage des plantations) feront l'objet d'une indemnité fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

Les parties conviennent que les présentes auront lieu sans indemnité de part ni d'autre.

#### **ARTICLE 4**

Le propriétaire, ou le cas échéant tout autre exploitant agricole, sera dégagé de toute responsabilité à l'égard de ERDF, pour les dommages qui viendraient à être causés de son fait aux ouvrages faisant l'objet de la présente convention, à l'exclusion de ceux résultant d'un acte de malveillance de sa part.

En outre, si l'atteinte portée aux ouvrages résulte d'une cause autre qu'un acte de malveillance de sa part et si des dommages sont ainsi causés à des tiers, ERDF garantit le propriétaire ou éventuellement tout autre exploitant agricole contre toute action aux fins d'indemnité qui pourrait être engagée par ces tiers.

### **JOUISSANCE**

La présente convention prend effet courant août 2007 et est conclue pour la durée de l'exploitation des ouvrages concernés ou de tous ceux qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants.

#### **EFFET RELATIF**

Le bien appartient à la commune de DONGES pour l'avoir acquis aux termes d'un acte de VENTE reçu par , notaire à , le et dont une copie authentique a été publiée au premier bureau du service de la publicité foncière de SAINT NAZAIRE le , volume , numéro

### **COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Le Tribunal compétent pour statuer sur les contestations auxquelles pourrait donner lieu l'application de la présente convention est celui de la situation de la ou des parcelles.

#### **PUBLICITE**

Une copie authentique des présentes sera publiée au premier bureau du service de la publicité foncière de SAINT NAZAIRE par les soins du Notaire soussigné et aux frais d'ELECTRICITE RESEAU DISTRIBUTION FRANCE.

#### DECLARATION ET REQUISITIONS POUR L'ENREGISTREMENT

Madame Pascale MARTY ès-qualité déclare que la présente constitution de servitude a un caractère d'utilité publique.

En conséquence, Madame Pascale MARTY ès-qualité, requiert la gratuité du visa pour timbre de l'enregistrement et de taxe hypothécaire, en application des dispositions de l'article 1045 du Code Général des Impôts.

Pour la Contribution de Sécurité Immobilière, la présente convention est évaluée à SOIXANTE QUINZE EUROS (75,00 EUR).

#### **DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, et de leurs suites, les parties font élections de domicile en l'Etude.

#### **LECTURE DE LOIS - AFFIRMATIONS**

Les parties affirment sous les peines édictées par l'article 1837 du Code Générale des Impôts que le présent acte est consenti sans indemnité ou compensation forfaitaire à l'exception de celle éventuellement visée.

Et elles reconnaissent avoir été informées par le Notaire soussigné des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

De son côté, le Notaire soussigné affirme qu'à sa connaissance, le présent acte n'est modifié ni contredit par aucune contre-lettre contenant une indemnité ou une indemnité non visée.

**DONT ACTE** sur cinq pages.

#### **Comprenant:**

**Paraphes** 

- renvoi approuvé :
- barre tirée dans des blancs:
- blanc bâtonné:
- ligne entière rayée :
- chiffre rayé nul:
- mot nul:

Fait et passé aux lieu, jour, mois et an ci-dessus indiqués.

Après lecture faite, les parties ont signé le présent acte avec le Notaire soussigné.

**Mme le Maire** 

**Mme Pascale MARTY** 

Me Jean GASTÉ

\*\*\*\*\*\*

# Délibération n° 12 : Gaverly : acquisition de la parcelle cadastrée section ZR n° 323 (régularisation d'emprise)

Rapporteur: Monsieur Louis OUISSE

# **Exposé**

Il y a plusieurs années déjà, avait été proposé à une propriétaire demeurant au lieudit "Gaverly", de régulariser par une cession foncière au profit de la commune, une situation de fait d'emprise du domaine public sur sa propriété, cette situation ayant été relevée à l'occasion d'une division parcellaire.

Cette propriétaire n'avait pas donné suite à l'époque.

# **Proposition**

Après relance écrite, Madame DELALANDE Cathy a finalement accepté de céder à la Commune de DONGES la parcelle cadastrée section ZR n° 323 d'une superficie de 113 m² suivant plan ci-joint, au prix de 700 €, conforme à l'estimation de France Domaine datée de 2011.

Il est proposé d'accepter cette demande d'acquisition.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à en délibérer.

#### **Monsieur le Maire**

C'est à nouveau la régularisation d'une situation de fait puisque le domaine public occupe cette propriété privée et il est proposé d'acquérir la parcelle concernée par cette emprise, conformément à l'estimation de France Domaine.

#### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

\* 22 POUR

Ft

#### \* 7 ABSTENTIONS

Monsieur NICOLLET Jean-Marc – Madame RIOT Michelle – Monsieur BAUDICHAUD Ghislain – Mesdames JUDIC Muriel – ALBERT Viviane – Monsieur CHAZAL Alain – Madame MORICLET Claudine –

- → APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZR n° 323, correspondant à une emprise du domaine public au lieudit "Gaverly", appartenant à Madame DELALANDE Cathy
- → AUTORISE Monsieur le Maire à intervenir à la signature de l'acte notarié correspondant.



# Délibération n° 13 : Décisions du Maire prise par délégation du Conseil Municipal (art. L2122-22 du CGCT) – régies - marchés

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit simplement de présenter des décisions qui ont été prises d'ailleurs avant sa prise de fonction, mais des décisions prises par le maire par délégation du conseil municipal. Il s'agit en fait des opérations de déclarations d'intention d'aliéner qui ont été des décisions qui ont été prises de non acquisition, de non préemption. La liste est jointe, ce n'est qu'une simple information qui n'appelle pas de décision, je ne pense pas que cela appelle de débat, puisqu'il n'y a pas eu de décision de préemption qui est intervenue.

Service	Registre des Déclaration d'Intention d'Aliener Service Urbanisme Foncier							
		<u></u>						
Dossier	Date de dépôt	Propriétaire	Bien	Prix de vente Commission	Date de décision	Décision		
0 6007	27/01/2014	MOISAN	Bâti sur terrain propre	120 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
			51 RUE DES HERLAINS					
			SEC BM, PAR 695, 696					
0 6008	04/02/2014	LALOTTE ARNAUD 2	Bâti sur terrain propre	150 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
		RUE ARMAND DE	2 RUE ARMAND DE					
		GRAMONT 44480	SEC BM, PAR 18					
0 6009	06/02/2014	CADIOU PATRICK 9 RUE	Bâti sur terrain propre	90 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
		DU TAILLE 44470	10 RUE ARMAND DE					
		CARQUEFOU	GRAMONT		-			
0.0040	00/00/0044	VI 4 CHEMPE I A	SEC BM, PAR 1158, 624	400,000,00,0	40/00/0044	Dan dinanciation		
0 6010	06/02/2014	V L 1 CHEM DE LA PIERRE 44380	Bâti sur terrain propre 2622 LES SIX CROIX	190 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
		PORNICHET			-			
0 6011	07/02/2014	GAUDIN JULES	SEC YN, PAR 487  Bâti sur terrain propre	90 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
0 6011	07/02/2014	THEOPHILE 12 RUE DES	15 RUE DE PARSCAU DU	90 000,00 €	10/02/2014	Pas d'acquisitio		
		ECOLES RESIDENCE	PLESSISX					
		LE CLOS FLEURI 44480	SEC BK, PAR 53, 54					
0 6012	10/02/2014	5=5=1,111150,51	18/02/2014	Pas d'acquisitio				
0 0012	10/02/2011	MARES 44480 DONGES	16 RUE DES MARES	6 866,83 €		l do d'acquionio		
			SEC ZA, PAR 296	0 000,00 0				
0 6013	11/02/2014	11/02/2014 PRIMAS 12 RUE DES	Non bâti	42 544,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisition		
		MARES 44480 DONGES	15 RUE DES JONCS	8 042,83 €				
			REVIN					
			SEC ZA, PAR 304					
0 6014	13/02/2014	GARCION JOSEPH	Bâti sur terrain propre	130 000,00 €	18/02/2014	Pas d'acquisitio		
		MARCEL LA JUSTICE	4 RUE DE L ARIAIS					
		44260 SAVENAY	SEC BK, PAR 232, 234					
0 6015	19/02/2014	LETILLY JEANNE 1 RUE	Bâti sur terrain propre	113 400,00 €	-	Pas d'acquisitio		
		VICTOR HUGO	51 AV DE LA PAIX	9 600,00 €				
			SEC BK, PAR 66					
0 6016	20/02/2014	VILTARD CLAUDE 6 RUE	Bâti sur terrain propre	153 000,00 €		Pas d'acquisitio		
		SAINT-MARTIN 44480	6 RUE SAINT MARTIN	7 000,00 €				
0.0047	00/00/0044	DONGES	SEC BK, PAR 153	45 000 00 6	47/00/0044	Dan diana dia isia		
0 6017	28/02/2014	LOTIPROMO SQUARE DU PRE DE LA GALERIE	Non bâti	45 800,00 € 4 000.00 €		Pas d'acquisitio		
		PAR M PAJOT PHILIPPE	505 LA ROULAIS	4 000,00 €				
0.6049	07/02/2044	PECHAT IRIS 107	SEC ZY, PAR 341	140,000,00	17/02/2014	Pas d'acquisitio		
0 6018	07/03/2014	BOULEVARD BINEAU	<b>Bâti sur terrain propre</b> 215 LA CHEVALLERIE	140 000,00 €		ras d'acquisitio		
		92200 NEUILLY SUR		9 900,00 €	1			
0 6019	14/03/2014	LE RIDANT JOEL 9 RUE	SEC ZK, PAR 54  Bâti sur terrain propre	175 000,00 €	27/03/2014	Pas d'acquisitio		
0 0018	14/03/2014	DE LA MARTIGNERE	9 RUE DE LA	10 000,00 €		as u acquisitio		
		44480 DONGES	MARTIGNERE	10 000,00 €				
			SEC BD, PAR 286		1			
0 6020	19/03/2014	BOUSSARD MICHEL 7	Non bâti	40 000,00 €	27/03/2014	Pas d'acquisitio		
- 5525	. 5, 55, 25 17	PARC DU MARCHE	LE RIO DE CANZAC	.5 555,55 €	2.733/2011	. 20 2 20400100		
		44600 SAINT NAZAIRE	SEC ZC, PAR 381		1			

Dans l'avenir, lorsque j'aurai à faire usage des délégations que vous m'avez données, comme vous aviez donné aux maires des mandats précédents pour agir en son nom pendant la durée du mandat, je rendrai compte comme je l'ai dit très scrupuleusement qu'il s'agisse de préemptions, qu'il s'agisse de marchés ou qu'il s'agisse d'une autre des rubriques de contentieux, d'une autre des rubriques visées dans cette délégation.

L'ordre du jour est épuisé. Y a -t-il des questions avant que nous levions la séance, étant précisé que comme je vous l'ai dit, nous allons discuter du règlement intérieur qui va formaliser et organiser les droits d'expression de tous les groupes et principalement pour les groupes de la minorité, et cela se fera certainement au prochain conseil municipal et nous tacherons de communiquer des projets largement en amont, de façon à recueillir des éventuels avis, des demandes de modification de façon à arriver dans une concertation la plus large possible avant de proposer ce règlement au vote du prochain conseil municipal qui aura lieu, je vous donne déjà la date. le 22 mai à 20 h.

En l'absence d'intervention, la séance est close.

Clos et arrêté les dits jour, mois et an.